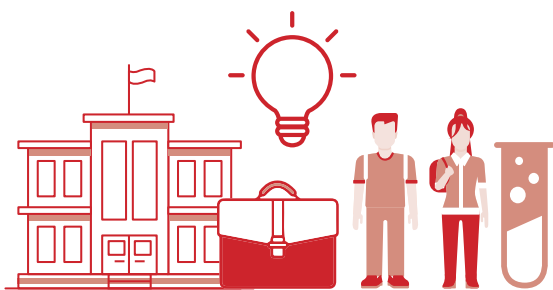


# III

## Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

## \\ Synthèse de la mission

La Bretagne doit répondre à un double défi : celui de la nécessaire accélération des transitions, qui exige une constante évolution des compétences pour répondre sur le moyen terme aux mutations en cours du travail, des métiers et des qualifications et ainsi préparer l'avenir ; celui de la crise économique et sociale dans l'immédiat, qui fragilise l'emploi, accroît les précarités, rend plus critique encore l'orientation dans des parcours professionnels. Du fait de ses responsabilités en matière de formation des jeunes (lycées, orientation, formations professionnelles...), la Région est particulièrement mobilisée pour apporter des réponses à une génération qui fait face à une situation inédite. Les jeunes sont en effet confrontés à un cumul de difficulté, rendant plus difficile que jamais la moindre projection d'avenir dans un projet de formation, un projet professionnel et un projet de vie. A court terme, beaucoup d'entre eux doit souvent privilégier la survie à toute autre perspective de moyen terme.

L'accélération des transitions, qui induit de profondes transformations des métiers, s'opère aujourd'hui dans un contexte de crise sanitaire qui renforce encore (et les rend parfois vitaux) les enjeux d'adaptation et de développement des compétences. 2021 sera notamment l'année de lancement des travaux du nouveau contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui devra identifier ces nouveaux enjeux stratégiques qui structureront l'action régionale en matière d'emploi-formation-orientation pour les 5 prochaines années. Cette élaboration se nourrira par ailleurs des travaux produits dans le cadre de l'évaluation du CPRDFOP actuel, lancés en 2020 et qui se poursuivront en 2021. Ils devront intégrer les enseignements de la crise lorsque le temps de les tirer sera venu.

D'ores et déjà, l'élaboration, puis la mise en œuvre des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles permet l'accompagnement des démarches collectives de transition des qualifications et des compétences vers les nouveaux besoins et nouveaux enjeux. De la même manière, la contribution essentielle des politiques d'orientation et de formation de la Région aux enjeux de la Breizh COP se fait par une forte intégration de ces dimensions dans le pilotage et la mise en œuvre des 6 engagements prioritaires votés depuis novembre 2019, notamment pour le Bien manger pour tous et pour un numérique responsable.

La Région a entrepris un vaste renouvellement de ses dispositifs de formation à l'attention des personnes en recherche d'emploi depuis 2018 amplifié grâce au Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé en avril 2019. La dynamique instaurée autour des nouvelles gammes de formation « PREPA » et « QUALIF Emploi » a permis une attractivité plus forte des formations vis-à-vis des publics.

La crise sanitaire vécue depuis le printemps 2020 a fortement ralenti les entrées en formation et a obligé la Région à adapter son soutien aux organismes et aux personnes. Consciente que les impacts de cette crise seront durables envers les personnes les plus vulnérables, et en s'appuyant sur le Plan de relance impulsé par l'Etat, la Région proposera de nouvelles mesures en 2021, notamment en direction des jeunes, qui viendront s'ajouter à celles initialement prévues : 3 719 places supplémentaires en formation, un investissement en faveur des secteurs en forte évolution et/ou en tension de main d'œuvre, un accompagnement individualisé vers l'emploi... Elle agira également en faveur des besoins en compétences supplémentaires dans le domaine de la santé et du soin en complétant l'offre de formation déjà en place.

### → La prospective emploi-compétences

Face à l'intensification des mutations économiques et avec elle l'évolution rapide des compétences attendues par les entreprises et l'augmentation des ruptures de parcours pour les actifs, l'adoption d'une approche par les compétences apparaît indispensable afin de gagner en agilité dans l'élaboration des réponses emploi-formation. Cette nécessité est renforcée par la crise sanitaire qui vient accélérer les transformations et augmenter le besoin de sécurisation des parcours.

C'est dans ce contexte que la Région s'est engagée au déploiement d'une approche par les compétences, avec l'ambition de participer à sa diffusion auprès des acteurs du développement économique, de l'emploi et de la formation sur le territoire. Il s'agira notamment en 2021 d'engager des réflexions avec les entreprises, en partenariat avec

## \\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 2

Répartition des crédits par chapitre..... 7

Programme 301 ..... 10

Programme 302 ..... 12

Programme 303 ..... 14

Programme 304 ..... 16

Programme 306 ..... 18

Programme 307 ..... 20

Programme 308 ..... 22

Programme 309 ..... 24

Programme 310 ..... 26

Programme 311 ..... 28

Programme 312 ..... 30

Programme 313 ..... 31

Programme 314 ..... 32

Programme 315 ..... 34

Programme 316 ..... 36

Programme 317 ..... 38

Programme 318 ..... 40

Programme 319..... 42

Répartition des AP et AE par actions ..... 44

l'Etat, sur la thématique de « recruter autrement »; de conduire des actions concrètes pour répondre aux attentes des employeurs et des publics, notamment par une analyse plus fine des besoins en formation ; mais aussi d'améliorer l'information aux publics.

Au niveau sectoriel, les contrats d'objectifs constituent des espaces privilégiés pour travailler avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux, sur l'anticipation des besoins en emplois et en compétences pour préparer aux métiers de demain, pour accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs, en lien plus particulièrement avec les transitions environnementale, climatique et énergétique, au service des ambitions de la Breizh COP.

Après la signature de contrats d'objectifs avec les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, du bâtiment, des travaux publics, de la métallurgie et de l'alimentaire, de nouvelles contractualisations sont en cours de finalisation avec le secteur de l'agriculture ainsi qu'avec celui des carrières et matériaux ainsi que celui de l'aide à domicile.

Au regard des enjeux spécifiques posés par la crise, en 2021, un travail sera engagé en direction des secteurs du tourisme et du numérique.

Par ailleurs, en 2021, les quatre Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) qui seront soutenus par la Région dans le cadre du PIA3 « territoires d'innovation pédagogique », participeront à renforcer l'action des contrats d'objectifs en matière de définition d'actions de formation innovantes. La démarche « Campus des Métiers et des Qualifications », initiée nationalement, rencontre l'ambition régionale d'aménagement du territoire portée dans le cadre du SRESR et du CPRDFOP en faveur de la mise en synergie des acteurs de la formation pour un meilleur accès à l'enseignement supérieur. Construits autour d'un secteur à enjeu pour l'économie régionale, les CMQ/Campus d'Excellence regroupent les acteurs de la formation (établissements d'enseignement secondaire, établissements d'enseignement supérieur, CFA, Organismes de formation) aux côtés des acteurs de la recherche et des entreprises

### → L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Il s'agira en 2021 de poursuivre la déclinaison de l'offre de services d'IDÉO, à l'échelle des territoires et en proximité des usagers, avec en particulier la contribution des unités territoriales emploi-formation-orientation des 7 espaces territoriaux de la collectivité.

Dans le contexte social et économique tendu lié à la crise sanitaire que traverse le pays, il est plus essentiel que jamais de faciliter pour chaque Breton-ne, et en particulier les jeunes, l'accès à la connaissance sur les secteurs professionnels, les possibilités de formations et les opportunités d'emploi en Bretagne. Tenant compte des règles de distanciation et de limitation d'événements accueillant du public, l'enjeu de 2021 sera de dématérialiser les espaces IDÉO et de concevoir de nouvelles modalités d'accueil, d'information, de conseil à distance.

2021 sera également l'année de mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions régional concerté avec les autorités académiques, à destination des publics scolaires et des équipes éducatives

### → La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

En 2021, la Région renforcera son engagement en faveur de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi et plus particulièrement en direction des jeunes fortement impactés par les effets de la crise sanitaire de 2020.

Elle pourra s'appuyer sur le concours financier prévu dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, entrant dans sa 3<sup>ème</sup> année, soit 66,75 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 59,25 M€ en crédits de paiement de fonctionnement (CPF).

La Région mobilisera également les fonds du Plan de relance prévus par l'Etat en faveur des publics jeunes soit 26,033 M€ en AE et CPF afin d'augmenter les places de formation et notamment pour les secteurs exprimant des besoins en compétences de manière structurelle. Les secteurs de l'industrie, du numérique, de la santé et du soin, les filières de la transition écologique feront l'objet d'un développement massif de la formation.

En complément des formations certifiantes préparant à un métier, la Région souhaite amplifier le renforcement de compétences des personnes afin d'accéder rapidement à l'emploi. De nouveaux dispositifs de formations courts, à travers le suivi de blocs de compétences de certaines certifications, seront mis en place en lien notamment avec Pôle emploi.

En parallèle, la Région proposera le développement de mesures dédiées à la sécurisation des parcours des personnes sur le modèle de l'accompagnement à la qualification déjà initié depuis de nombreuses années. Une mesure d'accompagnement vers l'emploi, à la suite des parcours de formation, sera introduite pour les personnes en ayant le plus besoin.

Les jeunes engagés dans une démarche d'accès à la qualification pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique afin d'obtenir leur permis de conduire. D'autres modalités financières seront proposées pour utiliser encore plus facilement les différents modes de transport proposés en Bretagne.

La démarche régionale « numérique inclusif » proposée à la session de juillet se poursuivra à travers l'accompagnement des personnes (renforcement des compétences numériques et accès à un équipement informatique), des organismes de formation (appui à la digitalisation de leurs formations), des territoires (appui à l'émergence de tiers-lieux apprenants facilitant un accès de proximité à la formation).

Les dynamiques territoriales « emploi, insertion, formation », animées dans le cadre des commissions territoriales emploi formation (CTEF), continueront d'être accompagnées en complément des dispositifs déployés dans les territoires. Il s'agit de soutenir de nouvelles actions territoriales de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, des actions facilitant le recrutement inclusif des personnes issues de formations, des actions favorisant une mobilité inclusive des personnes engagées dans une démarche d'insertion professionnelle.

L'ensemble des mesures dédiées au renforcement des compétences des personnes en recherche d'emploi sont transversales aux engagements pris dans le cadre de la Breizh COP.

Plus précisément, l'acquisition des compétences socles, notamment numériques, des personnes éloignées de l'emploi contribuera aux engagements relatifs à l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

### → Apprentissage

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé l'apprentissage en retirant aux Régions la majorité de leur compétence en matière d'apprentissage. Le nouveau système est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi laisse toutefois à la Région une marge résiduelle d'intervention en fonctionnement comme en investissement et les nouvelles orientations régionales de la politique apprentissage ont été votées dès décembre 2019. Trois axes d'intervention ont été retenus : les territoires fragilisés, les filières prioritaires, la qualité des formations dispensées.

La crise sanitaire et économique a bouleversé l'agenda prévu pour la déclinaison de ces orientations et a conduit la Région, après concertation avec les acteurs de l'apprentissage, à adopter des mesures d'urgence autour de quatre axes : le soutien aux employeurs publics, l'équipement numérique des apprentis, la formation des formateurs à la digitalisation de la pédagogie et le soutien financier des CFA.

En 2021, la poursuite de la concertation permettra d'adapter ces mesures de soutien en fonction de l'évolution du contexte, dans le respect des orientations définies fin 2019. La structuration du paysage de l'apprentissage issu de la réforme se poursuit et confirme la nécessité d'un quadripartisme actif au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles. La Région y prendra toute sa part.

### → Formations sanitaires et sociales

La situation de crise sanitaire actuelle et les travaux issus du Ségur de la santé rappellent le manque de professionnels de santé, et particulièrement le besoin d'un « rattrapage » du nombre de personnes à former dans les domaines du soin et de l'accompagnement des plus fragiles. La Région poursuivra en 2021 la déclinaison de son schéma des formations sanitaires et sociales. Le remodelage de la carte des formations paramédicales en 2018 et des formations sociales en 2019, effectué sur la base d'un diagnostic emploi-formation, donne de la visibilité à l'offre de formation à l'échelle régionale. En complément, et en lien avec l'Etat, la Région répondra favorablement à la demande d'augmentation très significative des capacités de formation, qu'elle appelait de ses vœux depuis plusieurs années. Une large concertation à l'échelle régionale permettra de déterminer le volume de places supplémentaires à ouvrir aux rentrées 2021 et 2022. Toutes les pistes d'innovation seront étudiées : formations en alternance, simplification du processus de VAE etc. Quoi qu'il en soit, cette évolution massive et rapide aura nécessairement un impact sur l'immobilier.

La Région poursuit par ailleurs ses travaux sur le secteur de l'aide à domicile, en partenariat avec de nombreux acteurs. Elle anime depuis quelques années un groupe de travail dédié à l'échelle régionale, car les enjeux d'attractivité de ces métiers, d'amélioration des conditions de travail, de bienveillance des personnes accompagnées sont au cœur de notre société. La signature prochaine d'un contrat d'objectifs viendra formaliser les engagements respectifs des acteurs. Par ailleurs, l'Etat annonce une nouvelle fois un projet de loi « autonomie ».

Le processus d'universitarisation des formations paramédicales, de sages-femmes et du travail social prendra en 2021 une nouvelle dimension avec des expérimentations portées par les deux universités disposant d'une composante santé (Rennes I et l'UBO). De nouvelles conventions permettront l'évolution vers un modèle toujours plus intégré, décloisonnant les voies de formation pour offrir aux étudiant.e.s des parcours plus diversifiés, mais également un réel accès aux services et aux droits auquel tout.e étudiant.e devrait pouvoir prétendre.

Enfin la Région poursuivra en 2021 sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification en assurant la gratuité des formations infra-bac. Elle contribuera également à la sécurisation des parcours en assurant le versement de bourses d'études attribuées sur critères sociaux, dont les montants sont alignés sur ceux du CROUS. Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes sera maintenu pour permettre aux structures d'embaucher des professionnels.



### → L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

L'organisation territoriale mise en place depuis fin 2019, articulée entre les référentes lycées, les quatre subdivisions immobilières, les agents des espaces territoriaux et ceux des directions métier semble appréciée des « usagers », notamment les chefs d'établissement pour lesquels la proximité géographique des services régionaux est un atout, en complément des liens avec les services centraux.

En 2021, la refondation de la relation entre la Région et les établissements publics, qui s'appuie sur la convention Région/lycée, sera poursuivie. Même si l'année 2020 a été très perturbée par la pandémie de la Covid 19, les réunions d'échanges et de concertation avec les lycées, en particulier les dialogues de gestion, organisées avec l'appui des référentes des lycées et des subdivisions immobilières, ont déjà démontré tout leur intérêt pour le pilotage des missions partagées entre la collectivité régionale et le lycée, mais également les autorités académiques.

Dans le cadre de la Breizh COP, le développement de plusieurs des orientations et objectifs stratégiques adossées au SRADDET seront développés en 2021. La mise en œuvre opérationnelle du « Bien manger pour tous » et de son axe 1 « Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire » fait partie des actions prioritaires à développer en 2021 dans tous les lycées. Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable permettra de soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique.

Enfin, de nouveaux conseillers régionaux jeunes vont démarrer leur mandat en 2021, ce qui alimentera les réflexions de la Région bien au-delà des politiques lycées et jeunesse.

### → Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

Les engagements ambitieux pris par la Région en matière de stratégie énergétique avec le plan énergie lycées voté en juin 2019 vont continuer à se concrétiser en 2021 (réduction des consommations, des gaz à effet de serre et augmentation de la part d'énergie renouvelable).

Ces engagements rejoignent ceux de la Breizh COP : engagement d'exemplarité énergétique dans les constructions, en neuf (objectif minimal E3C1) comme en réhabilitation, vigilance accrue s'agissant de la gestion de l'eau, recours plus massif à des matériaux plus durables et à impact carbone réduit, gestion et tri des déchets de déconstruction etc.

La loi sur la qualité de l'air intérieur se déclinera dans les lycées avec une démarche collaborative et proactive des occupants des locaux, pilotée par les services de la Région.

Concernant les lycées privés, le principe d'éco-conditionnalité des aides à l'investissement sera intégré dans les nouveaux protocoles de partenariat à conclure en 2021 avec les tutelles de l'enseignement privé.

Concernant les usages, ces dernières années ont montré une forte évolution des besoins vers davantage de modularité et la nécessité d'une approche plus flexible (évolution numérique, crise sanitaire...). Dans le cadre de la démarche « Lycée de demain », la Région travaille avec le Rectorat sur la prise en compte de ces nouvelles dimensions fonctionnelles et techniques dans ces approches programmatiques et opérationnelles.

Au-delà de ces investissements, les enjeux forts qui concernent le propriétaire font l'objet d'une stratégie affirmée avec des moyens alloués. Les actualités récentes ont amené à lancer des opérations de déploiement des systèmes de diffusion sonore et de sécurisation périmétrique afin de permettre aux chefs d'établissements de répondre aux exigences réglementaires relatives à la mise en sûreté des usagers des établissements scolaires (Plans Particuliers de Mise en Sûreté). Les problématiques liées au radon et à l'amiante font l'objet d'une planification des actions visant une réduction de ces risques. Enfin, la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée voté en octobre 2015, aujourd'hui à mi-parcours, poursuit sa mise en œuvre afin de garantir l'accès des lycées à tous les publics.

En 2021, la Région intégrera l'ensemble de ces politiques (Breizh COP, Plan Energie Lycées, Lycée de demain et obligations réglementaires du propriétaire) dans le cadre de la mise à jour du référentiel Lycées afin de garantir un cadre commun au niveau régional tout en répondant aux attentes des utilisateurs et exploitants des établissements publics.

### → Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

La Région renforcera en 2021 son soutien aux acteurs de la transmission de la langue bretonne dans le champ scolaire. Les résultats de l'enquête sociolinguistique conduite en 2018 montrent en effet une volonté forte des Breton-ne-s de voir grandir la place du breton à l'école, devenue par ailleurs le moyen principal (à 90%) de la formation des jeunes locuteurs. Elle poursuivra également le déploiement d'une politique ambitieuse de formation des adultes et en particulier des demandeurs d'emploi, qui bénéficieront, outre les places de formation classiques, de 92 places financées dans le cadre du PRIC pour des formations professionnelles classiques.

Dans le champ de la promotion et développement de la place de la langue bretonne dans la vie de tous les jours, elle renforcera son soutien à l'EPCC Office public de la langue bretonne qui sera désormais pleinement en charge, à compter de 2021, du développement de l'accueil en breton de la petite enfance, par transfert des missions assurées auparavant par des associations. La Région reprendra le chantier transversal sur l'écosystème de la production et de

la diffusion audiovisuelle en breton, qui n'a pu être menée en 2020 compte tenu de la situation sanitaire, et poursuivra son accompagnement de l'édition et du théâtre en langue bretonne, très fortement impactés par la pandémie.

La Région poursuivra en 2021 sa politique en faveur du développement de la langue galloise notamment par son soutien aux associations qui œuvrent à l'enrichissement et à la diffusion de la langue. L'aide à l'Institut de la Langue Galloise sera également reconduite pour développer l'offre d'enseignement-formation de et en gallo.

### → Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

2021 est une année charnière importante pour l'enseignement supérieur et la recherche. Démarrage d'un nouveau Contrat de Plan Etat-Région, d'un nouveau Programme Opérationnel FEDER, sur 2021-2027, adossé à une stratégie régionale de recherche et d'innovation, la S3, refondée et qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'ensemble de ces démarches croiseront la mise en œuvre dès cette année du plan de relance national.

Ce cadre contractuel structure les investissements en matière de recherche et d'innovation, autour d'infrastructures de recherche sur les domaines d'innovation stratégiques. De plus, l'impact du changement climatique, la transformation numérique, la nécessaire attention à la cohésion sociale et territoriale, amènent à placer ces enjeux des transitions au cœur des projets de recherche.

En outre, un axe majeur de ce prochain CPER portera sur la rénovation du bâti universitaire. Pour la plupart conçus dans les années 1960 à 1970, les équipements universitaires ont besoin d'être réhabilités compte tenu de leurs piètres performances énergétiques, de l'impact en terme d'émissions de gaz à effets de serre et des coûts de fonctionnement grandissants qui en résulte. De plus, la crise sanitaire de la COVID-19 amène à accélérer la transformation de la pédagogie dans le supérieur, avec une hybridation des formations, et un accès en distanciel grandissant. Cela aura des répercussions sur les besoins immobiliers, sur les équipements numériques, sur les pratiques pédagogiques, tant dans les sites universitaires métropolitain que dans les sites avec une offre de formation supérieure plus réduite, par les initiatives telles que les campus connectés.

2021 verra également le lancement opérationnel du projet européen Bienvenue, qui vise à attirer en Bretagne 75 post-doctorants de haut niveau et à profil international, sur les axes de la S3. Ce projet d'un budget total de 11 M€, doté d'une subvention européenne de 5,5 M€, offrira des conditions attractives en terme de rémunération et de cadre de réalisation des travaux de recherche, ce qui s'avèrera d'autant plus nécessaire que la crise sanitaire contribue à freiner les mobilités.

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement et de programme

	AE				Total AE
	931	932	933	939	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	4 860 000				4 860 000
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		5 118 000			5 118 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		5 140 000			5 140 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics					
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés					
P.0308 Développer le numérique éducatif		2 410 000			2 410 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		32 641 000			32 641 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		41 240 000			41 240 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		1 690 000		13 590 000	15 280 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	6 280 000				6 280 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	56 371 000				56 371 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	14 135 000				14 135 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	118 894 000				118 894 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	67 534 000				67 534 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	9 145 000				9 145 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 876 474	180 000	5 337 526		7 394 000
	279 095 474	88 639 000	5 337 526	13 590 000	386 662 000

	AP				Total AP
	901	902	903	909	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation					
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		5 600 000			5 600 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		182 000 000			182 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		18 070 000			18 070 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 960 000			8 960 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		7 360 000			7 360 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		6 350 000		6 550 000	12 900 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 690 000				7 690 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	7 690 000	232 440 000	760 000	6 550 000	247 440 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF				Total CPF
	931	932	933	939	
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		4 922 000			4 922 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 602 000			4 602 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0308 Développer le numérique éducatif		2 410 000			2 410 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		32 641 000			32 641 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		41 240 000			41 240 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		1 490 000		11 060 000	12 550 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	6 280 000				6 280 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	400 000				400 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	56 304 000				56 304 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	11 676 000				11 676 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	94 932 500				94 932 500
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	61 696 000				61 696 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	8 916 000				8 916 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 774 700	180 000	5 439 300		7 394 000
	245 930 200	87 705 000	5 439 300	11 060 000	350 134 500

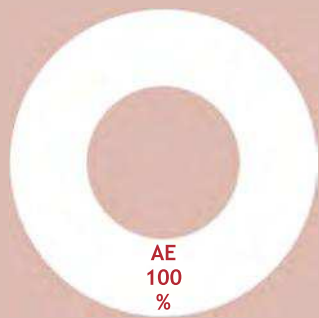
	CPI				Total CPI
	901	902	903	909	
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		5 050 000			5 050 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		130 000 000			130 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		20 000 000			20 000 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 960 000			8 960 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		7 360 000			7 360 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		6 150 000		6 362 000	12 512 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 690 000				7 690 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	7 690 000	181 620 000	760 000	6 362 000	196 432 000



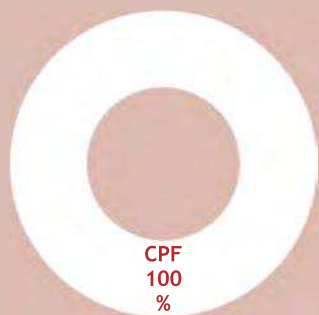


## Programme 301

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation  
d'engagement de

4 860 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

3 951 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

### \\ Raison d'être du programme

La Région finance, dans le cadre du CPER, le GREF Bretagne qui réalise des travaux d'études et d'enquêtes et qui participe à la production d'outils d'aide à la décision dans la définition des politiques régionales en matière de relation emploi-formation-compétences. En 2021, le programme d'activité du GREF sera centré sur la production d'un diagnostic régional partagé, préparatoire à l'élaboration du prochain Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles – CPRDFOP.

La Région favorise également la concertation et l'action avec l'Etat, les branches et les partenaires sociaux dans le cadre des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation ». En 2021, les quatre Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) seront soutenus par la Région dans le cadre du PIA3 « territoires d'innovation pédagogique », et participeront à renforcer l'action des contrats d'objectifs en matière de définition d'actions de formation innovantes.

Ce programme assure par ailleurs la mise en œuvre de la compétence régionale en matière d'information et d'orientation avec notamment en 2021, la poursuite du déploiement territorial de l'offre de services d'IDÉO et l'enrichissement de la plateforme web. 2021 sera également l'année de mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions régional concerté avec les autorités académiques, à destination des publics scolaires et des équipes éducatives.

### \\ 2021 en actions

#### → Animation et déploiement territorial d'IDÉO

Il s'agira, en 2021, de poursuivre la déclinaison de l'offre de services d'IDÉO, à l'échelle des territoires et en proximité des usagers. Dans le contexte social et économique tendu, lié à la crise sanitaire que traverse le pays, il est important de faciliter pour chaque Breton-ne l'accès à la connaissance sur les secteurs professionnels, les possibilités de formations et les opportunités d'emploi en Bretagne. Tenant compte des règles de distanciation et de limitation d'évènements accueillant du public, l'enjeu de 2021 sera de dématérialiser les espaces IDÉO et de concevoir de nouvelles modalités d'accueil, d'information, de conseil à distance.

#### ▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : animation et enrichissement de la plateforme web régionale IDÉO

Associant tous les réseaux et membres du service public, la plateforme web IDÉO a été mise en ligne en septembre 2020. Le développement technique va se poursuivre avec pour ambition d'élaborer de nouvelles rubriques éditoriales et documentaires, pour tous les publics, depuis le collège et tout au long de la vie active. C'est à ce titre que la plateforme IDÉO s'inscrit dans la stratégie Breizh COP et les objectifs de conception de services publics numériques de proximité et d'engagement pour la cohésion des territoires.

#### → Déploiement de la nouvelle responsabilité en matière d'information auprès des jeunes scolaires, étudiants, apprentis

Il s'agira, d'une part, de proposer à l'ensemble des établissements de formation initiale, de leurs équipes éducatives et pédagogiques, un plan d'actions régional concerté avec les autorités académiques. D'autre part, l'élaboration et la mise à disposition de nouvelles ressources d'informations se poursuivront, avec la production et la diffusion de nouveaux produits documentaires (guides, fiches ...), de ressources multimédias en

ligne (podcasts son, reportages photos, vidéos ...) ou encore d'expérimentation de visites immersives d'entreprises et de lieux de formation.

### → **Coordination des politiques de lutte contre le décrochage scolaire**

Les travaux de l'observatoire du décrochage seront poursuivis, tant à l'échelle de chaque PSAD (17 Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) qu'au niveau régional. Ils s'enrichiront de la réalisation de cartographies territoriales des solutions d'accompagnement des jeunes. Une nouvelle édition de la JIT (journée d'initiatives territoriales) de la persévérance scolaire permettra de continuer à partager et à valoriser une diversité de projets locaux. Ses actions seront mises en œuvre, en synergie avec les enjeux et projets de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

### → **Consolidation des outils d'aide à la décision en appui aux politiques régionales en matière d'emploi et compétences**

Mis en ligne en juillet 2020, le site « Focus Emploi-Formation » développé par le GREF Bretagne dans le cadre de son programme d'activité, facilite l'accès à l'information sur l'emploi, le marché du travail et la formation dans l'ensemble des territoires, CTEF et EPCI. Cette première version de l'outil, à visée principalement territoriale, sera enrichie progressivement en 2021 de données à l'échelle régionale, et donnera lieu à de nouveaux développements rendus nécessaires par le contexte de crise, en y intégrant des informations à caractère conjoncturel.

### → **Mobilisation des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » en réponse aux besoins en compétences des différents secteurs,**

Les contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » constituent le cadre de concertation et d'action permettant d'apporter des réponses coordonnées aux enjeux d'adaptation des compétences au sein des différents secteurs de l'économie régionale. Dans le contexte de crise que nous traversons, qui ne les impacte pas tous de la même manière, ils doivent permettre une meilleure prise en compte des enjeux propres à chaque secteur et une mise en œuvre des engagements pris par les Branches professionnelles dans le cadre de la Breizh COP.

Après la signature de contrats d'objectifs avec les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, du bâtiment, des travaux publics, de la métallurgie et de l'alimentaire, de nouvelles contractualisations sont en cours de finalisation avec le secteur de l'agriculture ainsi qu'avec celui des carrières et matériaux. Au regard des enjeux spécifiques posés par la crise, un travail sera également engagé en direction des secteurs du tourisme, du numérique ou encore de l'aide à domicile et de la santé.

### → **Déploiement d'une réponse formation renouvelée dans le cadre des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) et des Campus d'excellence**

La démarche « Campus des Métiers et des Qualifications », initiée nationalement, rencontre l'ambition régionale portée dans le cadre du SRESR et du CPRDFOP en faveur de la mise en synergie des acteurs de la formation pour un meilleur accès à l'enseignement supérieur. Vecteurs de la transformation de la voie professionnelle, ils constituent un cadre d'innovation favorisant une réponse « formation » renouvelée et agile, préparant aux métiers de demain. La Région, en 2021, apportera son soutien aux quatre Campus bretons (« Industries de la Mer » ; « Numérique-Photonique » ; « Bâtiment durable » ; « Techniques et technologies alimentaires ») qui favoriseront ainsi le déploiement d'une réponse formation renouvelée dans ces différents secteurs, en appui aux travaux des contrats d'objectifs.

---

## **Les actions du programme**

### → **Développer la connaissance de la relation emploi-formation**

- ✓ Conduire une démarche structurée d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale
- ✓ Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires

### → **Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**

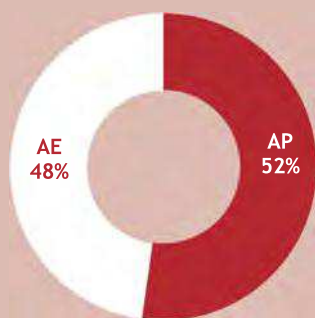
- ✓ Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)
- ✓ Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux
- ✓ Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles

### → **Animer IDÉO, le service public régional d'information et d'appui à l'orientation**

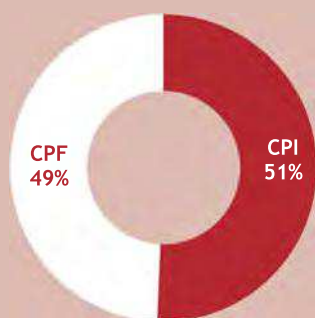
- ✓ Développer la professionnalisation et l'ingénierie
  - ✓ Produire et/ou diffuser des ressources d'information sur les métiers et les formations, pour tous les publics, notamment scolaires, apprentis, étudiants
  - ✓ Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
-

## Programme 302

Autorisations de programme et d'engagement



Pour la réalisation Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

**5 600 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

**5 118 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**5 050 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**4 922 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

### \\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des démarches éducatives menées au sein des lycées bretons, la Région poursuit l'action socle « Karta Bretagne ». Son objectif demeure la création d'un effet de levier pour les projets portés par les équipes pédagogiques qui doivent concourir à l'éducation citoyenne des lycéens bretons.

Par ailleurs, le Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne, au cours de son nouveau mandat 2020-2022, participera de nouveau activement aux politiques régionales en lien avec les élus en responsabilité.

La Région poursuivra son rôle d'animateur et de facilitateur de réseaux d'acteurs bretons de la mobilité internationale. Ainsi son action sera résolument orientée vers l'accompagnement des établissements pour mobiliser les crédits européens à la mobilité internationale dans le cadre du programme Erasmus + (dispositif B'MOUVE). Le soutien financier régional pour la réalisation de stages, séjours d'études (« Jeunes à l'international ») sera maintenu pour certains publics cibles lycéens et étudiants en BTS, IUT Licence et Master et en formation sanitaires et sociales

En ce qui concerne les aides pour l'acquisition de ressources pédagogiques (Pass Ressources Pédagogiques -PRP) et les équipements individuels coûteux (Aide pour le premier équipement-APE), l'effort financier de la Région augmenté en 2020 sera poursuivi.

### \\ 2021 en actions

→ **Encourager l'expression des jeunes à la chose publique (Conseil régional des jeunes)**

Le mandat des jeunes élus du CRJ 2018/2020 est arrivé à son terme en mai 2020 et a permis la réalisation de contributions suite à des sollicitations de l'exécutif régional (le musée du 21<sup>ème</sup> siècle, la pratique du nautisme en Bretagne, les jeunes et l'Europe, ...). Une nouvelle assemblée régionale débutera ses travaux début 2021 après une session d'installation courant décembre 2020.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre et d'intensifier cette dynamique et ce lien élus « jeunes » et élus de la Région avec de nouvelles thématiques à travailler ensemble en relation notamment avec le plan breton de mobilisation pour les jeunes bretonnes et les feuilles de route « biodiversité » et « climat » de la Breizh COP.

→ **Contribuer au projet éducatif global de l'établissement**

A l'instar des actions menées en lien avec le Goncourt des lycéens et le festival « Etonnants voyageurs », le dispositif régional Karta Bretagne continue à accompagner la dynamique éducative des établissements d'enseignement bretons autour de cinq axes thématiques : Santé et qualité de vie, Développement durable, Ouverture des jeunes au monde, Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques, Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

En 2021 seront organisées deux rencontres associant l'ensemble des lycées bretons sur des thématiques inscrites dans Karta Bretagne : « la prévention par les pairs » au 1<sup>er</sup> semestre 2021, rencontre initialement prévue en mars 2020 et « la biodiversité dans les lycées » lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2021, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs. De plus, à la rentrée 2021 sera lancée une expérimentation de biodiversité dans une vingtaine de lycées en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO).



### → Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)

Dans le cadre de cette démarche qualité dans les lycées professionnels ou à section professionnelle, 54 établissements adhèrent à cette action régionale et 34 d'entre eux bénéficient du label Qualycée attribué pour une durée de 3 ans. Il s'agit donc en 2021 de continuer l'accompagnement des lycées en phase de labellisation et de favoriser les dynamiques collectives par des rencontres par filière professionnelle en lien avec le plan énergie de la Région.

### → Développer la mobilité internationale des apprenants

Les modalités précises de la nouvelle programmation Erasmus + 2021/2027 seront connues courant décembre avec en prévision une augmentation des crédits dédiés. Les relations régulières de la Région avec l'Agence Erasmus + seront à conforter afin de profiter pleinement des opportunités proposées.

En 2021, les axes stratégiques suivants seront pérennisés :

- Conforter son rôle de facilitateur pour le développement de la mobilité européenne et internationale

La Région co-pilote avec l'Etat, le COREMOB-Comité REgional de la MOBilité depuis 2015 et organise chaque année une, voire deux réunions avec l'ensemble des acteurs bretons. En raison de la fin du plan d'action 2015/2020, il convient aujourd'hui de dresser un bilan complémentaire à celui déjà réalisé pour la période 2015/2017 et de poser les bases des nouvelles orientations du COREMOB qui devront être validées en décembre 2021. Pour ce faire, des temps d'échanges et de partage seront organisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

- Développer les projets européens par la collectivité régionale (B-MOUVE)

Depuis 2015, la collectivité dépose un projet européen Erasmus + en tant que chef de file d'un consortium pour le compte d'établissements de formation sanitaire et sociale, intitulé B-MOUVE (Bretagne-Mobilité et OUverture Vers l'Europe). Chaque année, des projets européens sont ainsi déposés auprès de l'Agence européenne Erasmus + et permettent la mobilité en Europe de plus de 200 apprenants pré- et post-bac, mais également de personnels.

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2021/2027, le plan Erasmus+, document obligatoire de la stratégie du consortium, a été déposé fin octobre 2020, en association avec les 22 établissements de formation sanitaire et sociale et se déclinera en axes stratégiques et en actions en 2021 : le développement de partenariat, la promotion des mobilités, la qualité des mobilités mises en œuvre et la stratégie de valorisation du projet.

### → Accompagner l'accès aux ressources pédagogiques

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques des lycées bretons dans la transition numérique et de limiter le coût d'acquisition des manuels pour les familles, la Région poursuivra l'engagement pris en 2020 et attribuera de nouveau une aide conséquente aux établissements impliqués sur la base de 50 € par élève pour la rentrée 2021 .

Pour les lycées qui ne souhaiteraient pas s'engager dans ce dispositif, la Région conservera l'aide aux boursiers suivant les modalités existantes (50€/élève boursier en lycée professionnel et 100€/élève boursier en enseignement général et technologique).

Enfin la Région continuera la dynamique initiée lors de la rentrée 2020 par la mise en œuvre d'une modalité unique, à savoir le versement désormais systématique, avant la rentrée scolaire, des aides au premier équipement professionnel au lycée et non plus à l'élève. En effet, cette gestion directe par le lycée permet une homogénéité des équipements au sein d'une même classe, un coût résiduel moins important pour les familles et une qualité reconnue des équipements.

---

## Les actions du programme

### → Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

- ✓ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
- ✓ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
- ✓ Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique

### → Développer la mobilité internationale des apprenants

- ✓ Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
- ✓ Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
- ✓ Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation

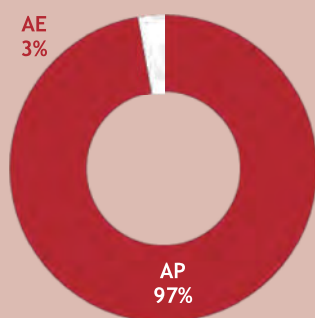
### → Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles

- ✓ Soutenir les projets éducatifs associatifs
  - ✓ Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
  - ✓ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
-

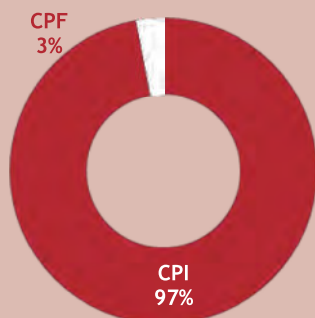


## Programme 303

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Proroger l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2019 à 2020 et l'abonder de

**182 000 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

**5 140 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**130 000 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**4 602 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme est actuellement encadré par le plan d'actions 2019-2021, déclinaison du Schéma Directeur Immobilier en faveur des lycées publics bretons voté en décembre 2016, ainsi que le plan Energie Lycées adopté en juin 2019. L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en tenant compte notamment de la santé des usagers, de l'adaptation des locaux aux nouvelles formations, de l'amélioration des conditions de travail tout en intégrant la réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine immobilier régional en tant que Région Responsable.

### \\ 2021 en actions

→ **Les restructurations globales, le plan internat et les équipements sportifs**

La restructuration globale de 19 lycées inscrits en axe 1 l'amélioration des conditions d'hébergement par le biais d'un « plan internat », les équipements sportifs intégrés ou mis à disposition par les collectivités.

- **La restructuration globale de 19 lycées relevant de l'axe 1** du SDI « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur » :

- ⇒ Des études de programmation initiées ou poursuivies pour les lycées de Caulnes, Chaptal à St Briec, Marcelin Berthelot à Questembert, La Champagne à Vitré, Lesage à Vannes, Thépot à Quimper et le LEGTA de Châteaulin;

- ⇒ Des études de maîtrise d'œuvre dans les lycées de Amiral Ronarc'h à Brest, J. Lesven à Brest, Vauban à Brest et Emile James à Etel;

- ⇒ Des travaux de restructuration des lycées Henri Avril à Lamballe, Freyssinet à Saint Briec, Duguesclin à Auray, Tristan Corbière à Morlaix et La Fontaine des Eaux à Dinan,

- **L'amélioration des conditions d'hébergement dans le cadre d'un « plan internat »**

Il a pour objet d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants, de favoriser la mixité et de garantir l'accueil de toutes et tous.

Ainsi, 2021 les projets porteront sur :

- ⇒ les études de programmation et/ou maîtrise d'œuvre d'ampleur des internats des lycées de La Closerie à Saint-Quay Portrieux (Axe 8), Dupuy de Lôme à Brest (Axe 5), du Lycée maritime professionnel du Guilvinec à Treffiagat (Axe 2), de Bertrand Duguesclin à Auray (Axe 1); Emile James à Etel, mutualisé avec le lycée maritime professionnel d'Etel (Axe 1); Alain-René Lesage à Vannes (Axe 1), Jean Guéhenno à Vannes (Axe 8) représentant un total de plus de 1200 lits

- ⇒ Les travaux d'ampleur des internats de La Pérouse-Kérichen mutualisé aux 3 lycées à Brest (projet portant sur la déconstruction de 3 bâtiments et la construction d'un internat de 16 unités dortoir dont les performances énergétiques doivent viser les labels E3/C1\* et « bâtiment biosourcé »), des lycées Sévigné à Cesson-Sévigné (construction neuve livraison pour la rentrée 2021) et de Colbert à Lorient (objectif de livraison : février 2022) représentant un total de plus de 900 lits

- ⇒ Les rénovations en phases études des internats du lycée de Bertrand d'Argentré à Vitré (Axe 2) et de Brehoulou à Fouesnant (Axe 8), en phase travaux des lycées Le Dantec à Lannion (Axe 8), Pierre Guéguin à Concarneau (Axe 8), Pleyben (Axe 8) et Pont de Buis (Axe 8).

- ⇒ Les travaux de l'internat du lycée Paul Sérusier de Carhaix (Axe 2) ont été livrés en 2020

- **Une intervention d'ampleur dans la remise à niveau des équipements sportifs**

→ La Région a par ailleurs souhaité axer son intervention dans la remise à niveau des équipements sportifs des lycées et ce dans un souci de mutualisation avec d'autres usagers (collèges, associations sportives en lien avec les villes et leurs agglomérations). La réception du nouveau lycée public Simone Veil

Malgré la crise du covid et les difficultés de chantier le lycée Simone Veil de Liffré a pu ouvrir ses portes pour la rentrée scolaire 2020/2021. 2021 verra la réception de l'ensemble de l'opération du lycée neuf qui accueillera à terme 1 200 lycéens. Ce projet a été l'occasion pour la Région de mettre en œuvre les principes de construction économes en énergie et recourant à des matériaux durables.

→ La poursuite des travaux du chantier de construction du lycée public Mona Ozouf à Ploërmel

Les travaux de construction du lycée Mona-Ozouf à Ploërmel ont débuté fin mai 2020 et la première pierre a été posée le 24 septembre dernier. Ce nouveau lycée d'enseignement général et technologique accueillera 900 élèves à la rentrée de septembre 2022.

→ La mise en œuvre d'une stratégie propriétaire pluriannuelle

Sur les différentes thématiques relevant des responsabilités du propriétaire, la Région a planifié ses actions pour être en conformité et assurer la sécurité des usagers.

Cela concerne des thématiques déjà bien intégrées (la sécurité incendie, l'exposition au risque radon, l'exposition au risque amiante, l'accessibilité, ...) mais aussi de nouvelles dispositions (la qualité de l'air, la sécurité périmétrique, les alarmes des plans particuliers de mise en sûreté...). Ce sont 19M€ qui seront consacrés à ces thématiques et affectés en 2021.

### ▶▶ La Région engagée dans la Breizh Cop

La préservation de notre environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont des objectifs transversaux de la BreizCop votés par la Région. S'agissant des lycées, ils se traduisent par :

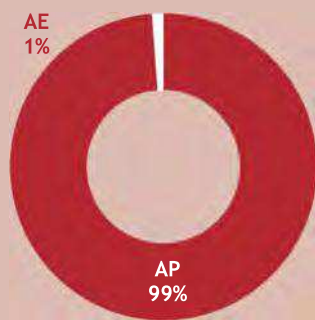
- La mise en œuvre du Plan Energie Lycées
- Le lycée de demain
- Le Bien Manger dans les lycées
- Le Numérique Responsable
- La biodiversité
- La qualité de l'air intérieur (QAI)

## Les actions du programme

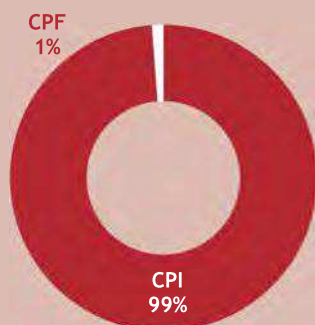
- Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées
  - ✓ Construire de nouveaux lycées
  - ✓ Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe1)
- Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance
  - ✓ Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)
  - ✓ Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)
  - ✓ Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)
- Adapter les locaux à l'évolution des besoins
  - ✓ Adapter les locaux aux usages (Axe 4)
  - ✓ Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)
  - ✓ Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)
- Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale
  - ✓ Assurer le maintien des sites (Axe 8)
  - ✓ Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

## Programme 304

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

**18 070 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

**220 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**20 000 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**220 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

La Région poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics. Par le biais de ce programme, elle répond aux demandes de construction, modernisation, mises aux normes des locaux, présentées par les établissements. Quatre réseaux privés sont concernés : Diwan, le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, le Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

### \\ 2021 en actions

→ La mise en œuvre de la dernière année des protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière pluriannuelle avec la Région jusqu'en 2021. L'autorisation de programme est donc déterminée par les protocoles de partenariat et leurs avenants signés. Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan, ils bénéficient d'une aide annuelle en rapport avec les besoins exprimés.

Pour les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC), le soutien de la Région pour accompagner les opérations de travaux aura totalisé 62,5 M€ dont 13 M€ en 2021. Pour les établissements agricoles du réseau CNEAP, l'enveloppe globale du protocole s'élève à 15,386 M€ avec un montant annuel constant, 3,634 M€ depuis 2019.

Le solde de l'autorisation de programme, 1,436 M€, finance les demandes de subventions de travaux présentées par les établissements de la FRMFR et Diwan.

Dans le réseau privé Education Nationale, l'enveloppe annuelle du protocole fait l'objet d'une ventilation, validée par la commission des finances du CAEC, entre chaque direction diocésaine selon le nombre d'élèves.

Au titre de cette instruction des dossiers, les protocoles de partenariat prévoient d'attribuer aux réseaux une subvention de fonctionnement forfaitaire, 150 k€ pour le CAEC, 50 k€ pour le CNEAP. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, la subvention de fonctionnement pour sa participation à l'instruction des demandes est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

→ L'instruction des demandes de subventions

Les demandes de travaux transmises par le chef d'établissement font l'objet d'une validation préalable par les autorités de son réseau. Celui-ci vérifie l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région, ainsi que le respect de l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement. Pour les lycées privés Education Nationale, l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds imposés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général. Les travaux ainsi financés s'inscrivent dans les cinq thématiques présentées ci-dessous.

### Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mises aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux neufs et des locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès des publics en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. L'intérêt consiste à offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.

Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et la maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans cette voie ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou bien améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau. Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

Participer à la conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

Parmi les projets importants en 2021 pour le réseau de l'Enseignement Catholique figurent en Côtes d'Armor la création de salles de classes au lycée Saint Joseph de Lamballe ; en Finistère la refonte complète du bâtiment administratif du lycée Notre Dame du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon, la sécurisation des accès au lycée La Croix Rouge à Brest ; en Ille et Vilaine la poursuite du transfert du lycée La Providence à Saint Malo sur son nouveau site à Paramé ; en Morbihan la création d'un pôle technique ainsi que la 1<sup>ère</sup> phase sur 3 ans de la mise en sécurité du site du lycée La Mennais à Ploërmel, la restructuration de l'internat au lycée Saint Joseph de Lorient.

En 2021 les protocoles de partenariat avec les réseaux des lycées privés feront l'objet d'une nouvelle concertation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Breizh Cop ce sera l'occasion d'intégrer les critères cette d'éco-conditionnalité des subventions versées par la Région pour la réalisation des investissements.

---

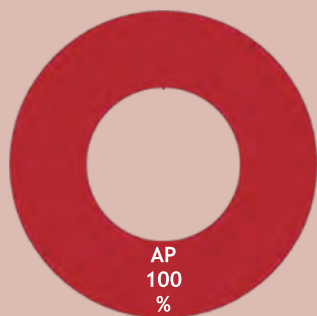
## Les actions du programme

- **Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**
    - ✓ Participer à la mise en conformité des locaux
    - ✓ Améliorer l'accessibilité des usagers
  - **Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées**
    - ✓ Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
    - ✓ Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
    - ✓ Participer à la conservation du bâti
-

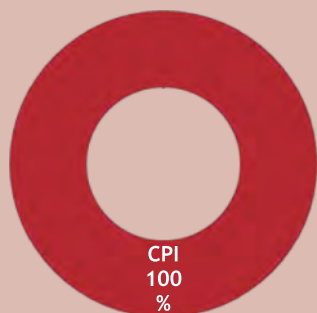


## Programme 306

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation de  
programme de

8 960 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement d'investissement à  
hauteur de

8 960 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Améliorer les équipements dans les lycées publics

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer les conditions d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.

### \\ 2021 en actions

#### → Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région assure le financement des équipements qui, d'une manière générale, concourent au fonctionnement normal d'un lycée : mobiliers, véhicules, petits matériels de restauration et d'entretien, équipements pour la sécurité des biens et des personnes. Le financement de ces matériels mobilise environ le quart de l'autorisation de programme mise à disposition. Si la Région prend en charge intégralement ces dépenses, lui permettant notamment de participer au choix des matériels utilisés par ses agents contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail, une contribution financière est demandée aux établissements pour les petits équipements de restauration.

Dans le prolongement de la réalisation effective du schéma directeur immobilier, ce programme permet de financer les équipements mobiliers et matériels nécessaires à l'utilisation des nouveaux locaux et espaces rénovés. Le niveau d'intervention de la Région est déterminé en fonction des besoins exprimés par l'établissement et tient compte des équipements et matériels en bon état pouvant être redéployés. En moyenne un quart de l'autorisation de programme ouverte est consacrée à cette action mais la nature des espaces livrés peut faire varier sensiblement ce niveau, ce qui sera le cas en 2021. En effet, des opérations importantes seront poursuivies, d'autres engagées, telles que le lycée Simone Veil de Liffré (35), le nouveau lycée Mona Ozouf de Ploërmel (56) ou bien encore des internats mutualisés à la cité scolaire de Kerichen (29) et les lycées Colbert et Marie Le Franc de Lorient (56).

D'autres livraisons sont prévues en 2021 : les espaces scientifiques du lycée Brizeux de Quimper (29), l'internat du lycée de Sévigné à Cesson (35), la restauration et l'externat du lycée Henri Avril de Lamballe (22), les externats des lycées Victor et Hélène Basch de Rennes (35) et Fulgence Bienvenue à Loudéac (22). Pour l'ensemble de ces opérations, l'effort sur ce programme sera conséquent, de l'ordre de 3,4 M€ soit le tiers de l'autorisation de programme proposée.

#### → Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

La Région investit dans les équipements pédagogiques utilisés pour la formation des élèves avec le souci constant que ces équipements intègrent les évolutions technologiques et soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels, les programmes et les pratiques pédagogiques.

Des investissements importants ont été consentis dans ce domaine et les lycées sont aujourd'hui globalement bien équipés. L'effort pour maintenir ce niveau d'équipement doit être poursuivi. Les établissements participent au financement à l'exception des équipements les plus onéreux, tels que les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce cas, le financement est assuré en grande partie par la Région la plupart du temps dans le cadre de marchés publics.



La crise sanitaire de la COVID participe à la baisse du niveau de collecte de la taxe d'apprentissage par les lycées limitant leur capacité de cofinancement. Dans ce contexte, la Région portera une attention particulière à leur situation financière lors de l'instruction des demandes d'équipements afin de leur permettre de continuer à investir dans les matériels pédagogiques qui auraient été cofinancés grâce à cette ressource.

Pour exprimer leurs besoins, les proviseurs sont invités après concertation avec leur équipe pédagogique à élaborer et transmettre leur projet annuel et leurs priorités d'équipement. Les matériels à financer doivent correspondre aux référentiels de formation et aux préconisations académiques. Les corps d'inspection associés lors de l'instruction émettent alors leur avis sur le volet pédagogique. Cela permet de s'assurer de la conformité entre demandes et besoins et d'équiper de manière identique des établissements dispensant une même formation.

Enfin, la Région a la responsabilité d'élaborer la carte des formations professionnelles initiales, dans les lycées relevant de l'Éducation Nationale, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Dans ce cadre, la Région assure le financement des équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées relevant du périmètre de ce programme. Les équipements sont financièrement pris en charge en totalité par la Région. En principe aucun cofinancement n'est exigé de la part des établissements sous réserve qu'ils aient bien évalué leurs besoins dès le dépôt de leur dossier de demande d'ouverture d'une formation.

---

## Les actions du programme

### → Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

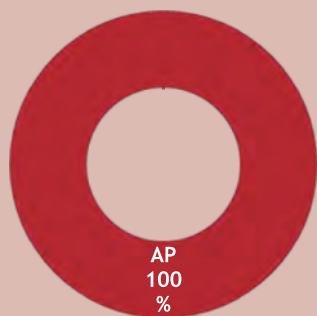
- ✓ Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules
- ✓ Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration

### → Adapter les équipements pédagogiques

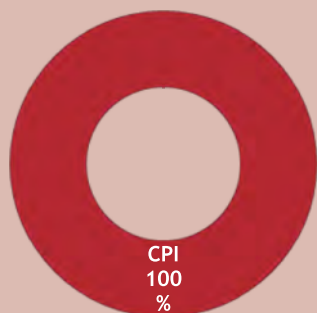
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
  - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations
-

## Programme 307

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme permet de participer au financement des équipements aux côtés des établissements privés. Les bénéficiaires sont les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR). Les actions soutenues par ce programme contribuent à améliorer les conditions d'accueil des élèves et à mettre à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

### \\ 2021 en actions

→ **Mettre en œuvre la dernière année des protocoles de partenariat**

Les protocoles de partenariat signés avec le CAEC et le CREAP arrivent à terme en 2021. Ils fixent le montant annuel que la Région consacre à leurs établissements pour accompagner le financement de leurs besoins en équipements : 3,1 M€ pour les établissements privés Education Nationale (CAEC), 0,65 M€ pour les établissements agricoles du CREAP. Globalement, sur la période contractualisée, ces réseaux auront bénéficié d'un soutien de la Région, respectivement de 15,5 M€ et 2,6 M€. Quant au solde de l'AP, 0,35 M€, il permet de financer les demandes soumises par les Maisons Familiales Rurales (MFR) et Diwan.

Les demandes d'équipements sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale, Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont ensuite cofinancées pour moitié par les établissements.

En ce qui concerne les établissements privés Education Nationale, l'enveloppe globale prévue au protocole de partenariat fait l'objet d'une ventilation entre chaque direction diocésaine validée par le Comité Académique de l'Enseignement Catholique. La répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'autorisation de programme 2021 s'établit à 0,38 M€ pour les Côtes d'Armor, 0,72 M€ pour le Finistère, 0,67 M€ pour le Morbihan, 1 M€ pour l'Ille et Vilaine. A ces sommes s'ajoute 0,33 M€ pour la mise à disposition d'équipements informatiques dont bénéficient les établissements de ce réseau.

→ **Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées**

L'intervention de la Région porte sur la modernisation des espaces et l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des élèves et des personnels. La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart de l'autorisation de programme ouverte. Ces équipements peuvent être financés à hauteur de 50% par la Région dans la limite du plafond de la loi Falloux pour l'enseignement général.

### → **Participer au financement des équipements pédagogiques**

La Région finance, à parts égales avec les établissements, des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts de l'autorisation de programme ouverte. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

Dans la limite de l'enveloppe prévue pour chaque réseau et dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, aucun cofinancement n'étant demandé de la part des établissements.

### → **Mettre à disposition des équipements informatiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique**

En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à disposition des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, des ordinateurs et des classes mobiles de portables qu'elle achète sur ses marchés publics. Cette action concerne exclusivement les établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale et vise en priorité les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général. Cette action constitue la variable d'ajustement permettant au réseau de mobiliser l'intégralité de son enveloppe annuelle contractualisée. Le crédit consacré à ce dispositif est fonction du solde restant après financement des demandes présentées par les établissements. Ainsi, chaque année environ 600 postes informatiques, identiques à ceux mis en service dans les lycées publics, sont déployés dans les établissements.

---

## **Les actions du programme**

### → **Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées**

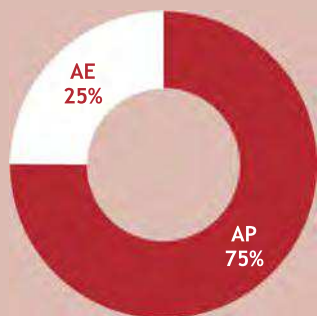
- ✓ Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires
- ✓ Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

### → **Adapter les équipements pédagogiques**

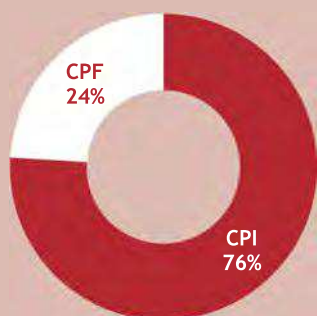
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
  - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
  - ✓ Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général
-

## Programme 308

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

**7 360 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

**2 410 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**7 360 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**2 410 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer le numérique éducatif

### \\ Raison d'être du programme

En 2020, la Région a adopté sa feuille de route « S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton ». Son deuxième axe renvoie au « numérique éducatif » et les engagements pris visent notamment à « soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique ».

Ce programme regroupe les actions qui concourent à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements informatiques y compris la prise en charge directe de leur maintenance pour les lycées publics, raccordement à internet avec un débit confortable pour l'ensemble des établissements.

### \\ 2021 en actions

Dans la perspective de l'élaboration d'un schéma directeur numérique dans les lycées, la Région s'est engagée à :

- Poursuivre sa contribution au financement des équipements numériques des établissements publics et investir dans des matériels interactifs adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques ;
- Continuer le déploiement dans les lycées d'une maintenance informatique réactive et facilitatrice ;
- Contribuer au développement des pratiques numériques et favoriser l'innovation pédagogique au sein des établissements en collaborant avec l'académie : développement de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice » ; déploiement d'un ensemble de logiciels métiers au plus proche des usages d'enseignement ; mise en avant d'outils et services numériques favorisant les nouvelles pratiques pédagogiques.

#### → Poursuivre le développement de l'Espace Numérique de Travail

La Région apporte son concours financier au maintien et au développement de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice », portail offrant aux parents, enseignants et élèves, des ressources et services personnalisés selon leur profil. L'engagement financier annuel de la Région s'élève à 270 k€. L'académie en assure le développement et l'accompagnement pédagogique auprès des enseignants. La convention actuelle signée avec l'académie pour une période de quatre ans arrive à échéance en 2021. Une nouvelle convention doit être élaborée courant 2021 en rapport avec notre feuille de route « s'engager en faveur de stratégies numériques responsables ».

#### → Faire évoluer le parc informatique vers plus d'équipements nomades

La Région a pu maintenir chaque année son effort pour mettre à disposition des lycéens et de la communauté éducative des matériels récents. Le niveau d'équipement en postes informatiques est globalement satisfaisant avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves. Sur la base d'une durée de vie de 6 années, le renouvellement de ces matériels mobilise environ 2,5 M€ par an. Cependant, la refonte totale des filières et des programmes en lycée, en renforçant considérablement l'importance des outils et des ressources numériques dans la pédagogie, nous amène à faire évoluer notre parc informatique vers plus de matériels nomades utilisant une connectivité sans fil dans les locaux. Plusieurs opérations pour équiper une vingtaine d'établissements ont déjà été initiées en 2020.

Les marchés publics permettant d'acquérir les équipements sont actifs jusqu'en septembre 2021. Les nouvelles consultations seront à lancer au cours du premier semestre 2021. Ces marchés, comme les précédents, s'appuieront sur des critères et des

labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage. La possibilité d'équiper les établissements avec des matériels issus du réemploi sera également intégrée. Enfin, ce programme devra en 2021 permettre l'engagement des crédits pour les équipements numériques nécessaires à l'ouverture du lycée Mona Ozouf de Ploërmel en septembre 2022.

### → Finaliser le déploiement de la maintenance informatique des lycées

La généralisation de la prise en charge de la maintenance informatique des lycées, compétence confiée aux Régions par la loi Peillon, s'achèvera en 2021 par la prise en charge des 15 derniers établissements. Le dispositif déployé s'articule autour de trois niveaux d'intervention technique : interventions de base sur site (niveau 1) permettant d'assurer la disponibilité du matériel, interventions sur les architectures réseaux (niveau 2), ingénierie et audits sur les composantes systèmes, réseaux et télécoms (niveau 3). La Région et l'Académie interviennent simultanément sur ce champ et ont choisi d'associer leurs moyens par convention. Celle-ci arrivant à terme, les contours de cette coopération seront réexaminés.

Les crédits de ce programme intègrent les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des interventions de maintenance, ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener diverses études et financer les abonnements aux solutions logicielles indispensables au fonctionnement des réseaux informatiques.

### → Proposer aux établissements une offre de connectivité sans fil

Les nouvelles pratiques pédagogiques et usages nécessitent davantage de matériels numériques nomades. Si le parc informatique tend à évoluer vers ce type de matériel, l'impact sur l'architecture des réseaux informatiques des lycées doit également être appréhendé. L'accroissement des besoins en mobilité au sein de l'établissement pour la pédagogie nécessite d'adapter l'infrastructure réseau pour proposer une couverture Wifi adaptée aux espaces de cours. Le développement de cette offre de connectivité sans fil s'inscrit dans le prolongement de la modernisation des réseaux et de la centralisation des serveurs engagée depuis 3 ans pour faciliter l'administration et la maintenance des réseaux.

### → Poursuivre l'offre de raccordement haut débit garanti au bénéfice des établissements

Anticipant l'accès à une connexion au très haut débit via la fibre optique, la Région s'est engagée comme « opérateur virtuel » et propose aux établissements qui le souhaitent une solution alternative. Celle-ci leur permet de disposer d'un débit d'environ 30 Mb, hormis pour les lycées dont les serveurs sont centralisés, pour lesquels le minimum garanti doit atteindre 100 Mb. Fin 2020, 101 sites étaient raccordés.

---

## Les actions du programme

### → Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques

- ✓ Identifier les nouveaux outils numériques
- ✓ Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage

### → Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques

- ✓ Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
- ✓ Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels

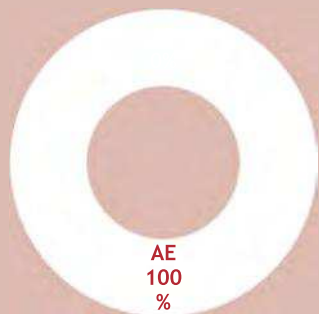
### → Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires

- ✓ Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
  - ✓ Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit
-

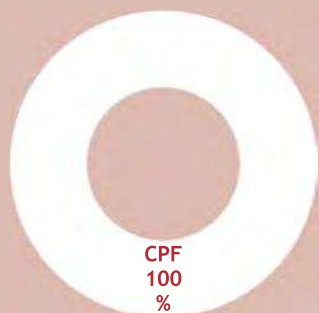


## Programme 309

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation  
d'engagement de

32 641 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

32 641 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Assurer le fonctionnement des lycées publics

### \\ Raison d'être du programme

La Région est responsable des missions liées à l'accueil, la restauration et l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées, les missions d'encadrement et de surveillance des élèves relevant de la compétence de l'Etat. Elle attribue les ressources financières nécessaires au fonctionnement matériel des lycées pour couvrir les charges courantes de fonctionnement.

### \\ 2021 en actions

#### → Une relation de confiance pour optimiser l'intervention régionale

Afin d'optimiser les interventions financières nécessaires au fonctionnement matériel des établissements scolaires, la Région a mis en œuvre la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée annuellement. Unique, elle permet aux lycées d'avoir une meilleure appréhension des moyens financiers qui leur sont attribués. Cette nouvelle notion a pour principal objectif d'asseoir le principe d'autonomie des établissements scolaires qui régit leur fonctionnement quotidien.

Pour ce qui concerne les lycées agricoles, ils bénéficient d'un complément prenant en compte les coûts induits par les transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements.

Enfin, des compléments de dotation de fonctionnement peuvent être le cas échéant attribués lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues, liées notamment à la réalisation de travaux par la Région ou encore à des conditions climatiques défavorables. Préalablement, les demandes formulées par les établissements font l'objet d'un examen tenant compte de leur situation financière.

Des financements complémentaires sont également prévus. Il s'agit, d'une part, des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) permettant aux lycées d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants pour dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive et, d'autre part, des dotations pédagogiques aux exploitations agricoles destinées à compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves, en lien avec la souscription d'un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP).

Après un temps de la refondation de la relation Région/EPLE traduit dans une nouvelle convention, établie en concertation avec les établissements, au cours des années 2018 et 2019, la Région s'est engagée sur la transparence et la pérennité des modalités de mise en œuvre de ses dispositifs. Elle affiche ainsi sa volonté de mieux communiquer avec les lycées et d'installer un climat de confiance dans le cadre d'un partenariat constructif. Cette démarche se décline notamment par l'organisation de dialogues de gestion, temps d'échanges permettant d'aborder l'ensemble des composantes constituant l'environnement dans lequel chacun d'entre eux fonctionne au quotidien. Il s'agit bien sûr des structures immobilières et des moyens financiers, mais également des équipements qu'ils soient pédagogiques ou non, et des moyens humains mis à disposition pour entretenir le patrimoine scolaire et assurer l'accueil, la restauration et l'hébergement des élèves.

## → Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »

**►► La Région engagée dans la Breizh COP**

Dans le cadre de la Breizh COP, la démarche « bien manger dans les lycées » a été détaillée dans une feuille de route fixant 5 objectifs déclinés en 21 actions. Deux échelles de mise en œuvre ont été retenues : des actions concernent d'ores et déjà l'ensemble des 98 services de restauration des lycées publics bretons, d'autres sont en cours d'expérimentation auprès de 14 lycées pilotes avant d'être généralisées.

Au cours de l'année 2020, 100% des 21 actions prévues ont été engagées ou terminées : rédaction de fiches filières, élaboration d'un kit de communication, définition d'une nomenclature des achats, mise en relation des lycées avec les producteurs, accompagnement technique des équipes en matière de production culinaire...

Les actions engagées en 2020 vont se poursuivre en 2021. Concernant les 14 lycées pilotes, l'accompagnement personnalisé pour lutter contre le gaspillage alimentaire, les conseils en matière de commande et d'achat public, les actions de sensibilisation des élèves à l'alimentation durable, le développement des outils de communication... vont être poursuivis. Cela permettra de préparer la généralisation du dispositif à l'ensemble des lycées.

Ainsi, le travail d'analyse de la performance de l'achat, l'élaboration d'une cartographie des achats et la définition d'une stratégie d'achat ayant pour objectif d'améliorer la qualité des denrées concernera tous les services de restauration des lycées au cours de l'année 2021. De même pour les opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire des lycéens.

Une campagne d'information accompagnera la démarche du « bien manger dans les lycées » : outils destinés aux selfs des lycées pour informer sur la qualité des produits, supports de sensibilisation dans les salles à manger, organisation d'un concours culinaire destiné aux équipes de restauration des lycées, publication d'un livre de recette, annonces-presse dans des supports régionaux en lien avec la thématique...

## → Améliorer la qualité des missions exercées dans les EPLE

En matière d'hygiène et de propreté des locaux, l'ensemble des lycées bretons est dorénavant équipé en chariots ergonomiques et en matériels de nettoyage mécanisés. Cette nouvelle pratique de nettoyage par pré-imprégnation, qui aura également permis des évolutions structurantes en matière d'organisation du travail dans les lycées, fera l'objet d'une évaluation en 2021.

L'amélioration de l'exercice des missions régionales dans les lycées nécessite une adaptation continue des moyens en personnel alloués aux établissements. En juin 2019, le comité technique a validé de nouvelles orientations notamment la mise en place d'équipes d'agents titulaires volants. Lancés à la rentrée 2020, ces dispositifs seront mis en œuvre en 2021 dans un contexte sanitaire qui rend plus que jamais nécessaire ces nouvelles modalités de fonctionnement.

**Les actions du programme**→ **Mettre en place une démarche globale de progrès**

- ✓ Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission
- ✓ Piloter les métiers et les compétences
- ✓ Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE

→ **Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**

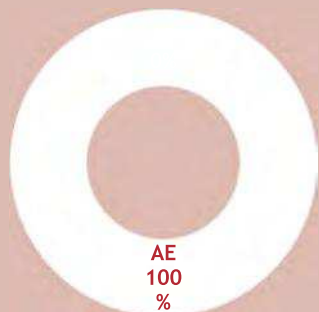
- ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
- ✓ Assurer le patrimoine scolaire
- ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

→ **Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**

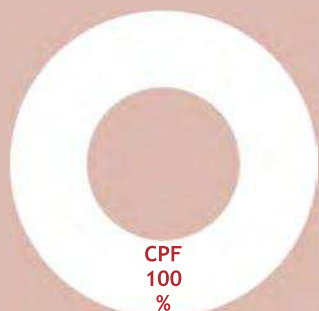
- ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

## Programme 310

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation  
d'engagement de

41 240 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

41 240 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Participer au fonctionnement des établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de ses obligations légales, afin de garantir leur fonctionnement courant d'une part, et de couvrir les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part, la Région verse des dotations aux établissements privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC).

Par ailleurs, les lycées du CAEC bénéficient dans les mêmes conditions que les lycées publics du dispositif en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

Enfin, les établissements du CNEAP-Bretagne qui disposent d'une exploitation agricole ou horticole bénéficient d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de leur exploitation.

### \\ 2021 en actions

#### → Un effort maintenu au titre du fonctionnement des établissements privés

Un protocole de partenariat a été signé entre le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et la Région, pour une durée de 4 ans afin de réorienter l'effort financier de la Région sur les moyens de fonctionnement. Ainsi, depuis 2017, le montant du forfait d'externat part « personnels » est calculé par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des lycées publics bretons, conformément à la législation en vigueur.

En application de la clause de revoyure prévue au protocole de partenariat 2017-2021, l'enveloppe dédiée au forfait d'externat part « personnels » a été réévaluée, tenant compte de l'évolution du pourcentage des agents affectés exclusivement au service d'externat et de celle de la masse salariale des agents régionaux affectés dans les lycées publics. C'est pourquoi, depuis 2019, un rattrapage a été opéré à ce titre et sera reconduit pour l'exercice 2021.

Ainsi, conformément à la législation en vigueur et du protocole établi entre le CAEC et la Région, deux enveloppes financières distinctes sont attribuées aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale.

L'une concerne le forfait d'externat part « matériel » dont le calcul est identique à celui appliqué aux dotations versées aux lycées publics dans le respect du principe de parité. En complément, la Région attachant de l'importance au développement des langues régionales, des crédits spécifiques sont alloués aux établissements dispensant l'enseignement du Breton et du Gallo.

L'autre contribue à la prise en charge des rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat. Il s'agit du forfait d'externat part « personnels ».

#### → Des financements complémentaires

Par ailleurs, l'enseignement des activités physiques et sportives dispensé dans les établissements scolaires suppose des équipements intégrés qui peuvent s'avérer insuffisants. C'est pourquoi, la Région leur verse une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) qui permet de financer l'utilisation d'équipements situés à l'extérieur du lycée, tels que les gymnases, les pistes d'athlétisme et les piscines.

Dans le cadre de la Nouvelle alliance agricole, la Région soutient les lycées agricoles privés ayant souscrit un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP) en s'engageant à

satisfaire aux orientations régionales dans la gestion de leur exploitation, notamment tendre vers l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique et développer les usages pédagogiques. En contrepartie, la Région s'engage à leur verser une dotation permettant de compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.

---

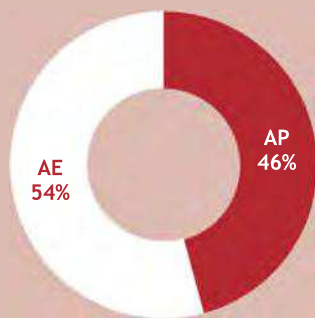
## Les actions du programme

- **Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**
    - ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
    - ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
  - **Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**
    - ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

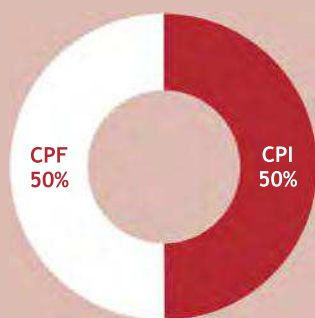


## Programme 311

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

**12 900 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

**15 280 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**12 512 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**12 550 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

### \\ Raison d'être du programme

L'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui permettent d'accompagner le développement de la Bretagne et de ses territoires. Investir dans la connaissance et dans la formation de la jeunesse contribue pleinement à répondre au défi de l'emploi et du développement économique, d'autant plus nécessaire au regard de la crise sanitaire et des mutations que traversent nos sociétés.

Forte de 127 000 étudiants dans les universités et grandes écoles et de plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance. Au travers de sa politique volontariste de soutien et de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région vise à renforcer l'excellence et l'internationalisation de la recherche, en particulier sur ses secteurs prioritaires, identifiés au sein de sa S3, « Stratégie de Spécialisation Intelligente », présentée à cette session de décembre, tels l'économie de la mer, du numérique, ou du bien-manger pour tous. Elle vise également à permettre aux jeunes breton-ne-s de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions par la possibilité d'accéder à des formations variées et reconnues, sur tout le territoire.

Enfin, la mobilisation de la communauté scientifique pour le développement de nouvelles connaissances et pour la diffusion des savoirs à l'ensemble des publics doit également contribuer à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale en Bretagne. En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter, et sur lesquels la Bretagne s'est engagée dans le cadre de la Breizh COP.

### \\ 2021 en actions

→ **Mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle S3, stratégie régionale de recherche et d'innovation**

2020 a été l'année de l'élaboration de la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente bretonne. Outil nécessaire pour la mise en œuvre de la politique de cohésion européenne, la S3 est surtout la colonne vertébrale du soutien à la recherche et à l'innovation de la Région Bretagne.

La S3 est structurée autour d'un axe transversal d'accompagnement des transitions de l'économie, et cinq domaines d'innovation stratégiques (DIS) :

- Economie maritime pour une croissance bleue
- Economie alimentaire du bien manger pour tous
- Economie de l'industrie pour une production intelligente
- Economie numérique sécurisée et responsable
- Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie

L'axe transversal vise à répondre aux enjeux des transitions auxquelles fait face l'économie :

- Transitions numériques et industrielles
- Transitions écologiques et environnementales
- Transitions sociales et citoyennes

Les dispositifs de soutien à la recherche déclineront cette nouvelle S3 dès 2021, alimentant ainsi les feuilles de route élaborées pour favoriser le développement de l'excellence de la recherche sur les priorités régionales, mais aussi le renforcement du lien entre recherche, innovation et développement économique.

En outre, l'axe transversal pourra se décliner en outils et actions spécifiques, notamment autour du dialogue science-société.



### → Finalisation et démarrage des premières opérations du CPER 2021-2027

Le Contrat de Plan Etat-Région, à ce stade en cours de discussion, est un outil structurant qui permet de contractualiser les financements de l'Etat, des collectivités et de l'Europe sur les projets prioritaires en termes d'immobilier pour l'enseignement supérieur et la recherche et d'équipements scientifiques et plateformes de recherche.

Les projets et priorités du CPER 2021-2027 devront intégrer le contexte sanitaire et la nécessaire relance de l'économie, et s'articuler avec les différents plans de relance.

Cela s'incarnera, pour le volet immobilier, par une priorité donnée à la rénovation thermique des bâtiments, avec une attention particulière à l'offre de formation, de logements et de restauration pour les étudiants, ainsi qu'aux sujets prioritaires de recherche, comme l'institut cyber ou les stations marines bretonnes.

Concernant le volet recherche, le CPER devra être la déclinaison directe de la nouvelle S3, structuré autour de métaprojets visant le déploiement d'infrastructures sur les thématiques prioritaires du territoire régional.

### → Démarrage du programme post-doctoral MSCA Cofund Bienvenüe

Dans le cadre de l'appel à projets européen H2020-MSCA-COFUND visant à valoriser les parcours internationaux, intersectoriels et interdisciplinaires des chercheurs tout au long de leur carrière, la Région a élaboré, avec l'appui de la Plateforme de Projets Européens (2PE)-Bretagne et de différents partenaires, une proposition de programme postdoctoral intitulée BIENVENÛE – « Welcoming highly-talented international post-docs in Brittany ». Le projet BIENVENÛE a été retenu par la Commission européenne et doté d'un financement de 5,5 M€, pour un budget total de 10,5 M€. Il est cofinancé par la Région et par les établissements bretons partenaires.

Le programme BIENVENÛE a pour ambitions :

- de renforcer le potentiel humain de la recherche bretonne sur le long terme, en attirant des chercheur·se·s au profil international de haut niveau par des conditions attractives en termes de salaire, d'environnement de travail, de formation et de réseautage ;
- d'accroître la visibilité et l'attractivité de la Bretagne dans ses domaines forts de recherche et d'innovation ;
- de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation – S3 bretonne et de contribuer ainsi au développement territorial.

Porté par la Région, le projet BIENVENÛE fait l'objet d'un partenariat avec huit établissements d'enseignement supérieur et de recherche implantés en Bretagne - Agrocampus Ouest, l'IMT Atlantique, l'INRIA, l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université de Bretagne-Sud, l'Université de Rennes 1, l'Université Rennes 2 et Sorbonne Université/la Station biologique de Roscoff -, qui accueilleront les postdoctorant·e·s recruté·e·s, ainsi qu'avec l'agence Bretagne Développement Innovation (BDI), qui apportera son aide pour développer des collaborations avec le secteur socio-économique. Il prévoit le recrutement dans les laboratoires bretons de 75 postdoctorant·e·s, réparti·e·s en 3 cohortes (25 bourses de 24 mois par cohorte) et sélectionné·e·s dans le cadre d'appels à projets, lancés respectivement en janvier 2021, 2022 et 2023.

Les projets postdoctoraux déposés dans le cadre des appels BIENVENÛE seront élaborés par les candidat·e·s, en lien avec leurs superviseurs, sur la thématique de leur choix, et devront s'inscrire dans les domaines d'innovation stratégiques de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation – S3 bretonne. Evalués par des experts externes et internationaux, les candidat·e·s seront sélectionné·e·s sur des critères d'excellence scientifique, et dans le respect des règles des Actions Marie Sklodowska-Curie, favorisant la transparence, l'équité et le mérite. Les candidat·e·s devront avoir effectué leur activité principale au moins 24 mois à l'étranger au cours des 3 années précédant le dépôt.

---

## Les actions du programme

### → Une région visible et attractive, cultivant l'excellence

- ✓ Une recherche bretonne active dans un concert mondial
- ✓ Rayonner et attirer

### → Une région mobilisée

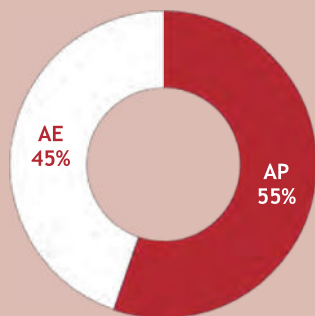
- ✓ Créer les conditions de la réussite
- ✓ Cultiver une envie
- ✓ Une recherche ancrée dans le territoire régional
- ✓ Communiquer et informer

### → Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche

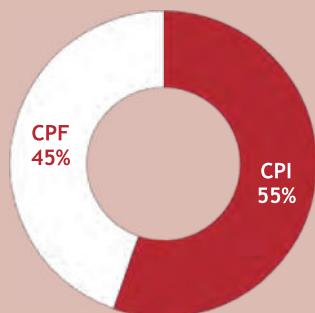
- ✓ Permettre le déploiement du c@mpus numérique
  - ✓ Favoriser les applications et pratiques numériques
-

## Programme 312

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

**7 690 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

**6 280 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**7 690 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**6 280 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Accompagner le développement de l'apprentissage

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme finance en investissement et en fonctionnement les CFA bretons, dans le cadre des nouvelles orientations de la Région en matière d'apprentissage. Suite à la réforme de l'apprentissage, traduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, de nouveaux axes d'intervention ont été identifiés : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires, la qualité des formations. La crise sanitaire, avec ses impacts économiques, a toutefois conduit à l'adoption d'un dispositif transitoire de soutien aux CFA, aux employeurs publics, à l'accompagnement de la digitalisation des formations. Selon l'évolution de la situation, l'année 2021 sera l'occasion de poursuivre ou d'adapter ces dispositifs, puis de bâtir un cadre stabilisé d'intervention au regard des besoins exprimés.

### \\ 2021 en actions

#### → Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

La Région n'est plus en charge du contrôle technique et financier global des CFA mais la loi laisse la possibilité aux régions de contribuer au financement des CFA quand les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient. Sur cette base, l'intervention régionale est dorénavant définie suivant trois axes : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires et la qualité des formations. De fait, la Région n'est plus le financeur principal en matière d'apprentissage et ses interventions n'auront plus qu'un caractère d'additionnalité. Suite aux mesures d'urgence prises en 2020 pour faire face à la crise, le premier semestre 2021 sera l'occasion de définir des modalités précises d'intervention en déclinaison de ces principes, co-construites avec les acteurs de l'apprentissage.

#### → Soutenir la construction et la rénovation des CFA

La Région poursuit son action en 2021 sur les projets de construction et de rénovation des centres. Le volet équipement est dorénavant pris en charge par les opérateurs de compétence, qui interviendront également en cofinancement sur les projets immobiliers. L'année 2021 permettra de poursuivre le financement des opérations engagées sur les années antérieures et de sélectionner les nouveaux projets à venir. Les mêmes critères d'aménagement du territoire, de filières prioritaires et de qualité des formations seront mobilisés pour sélectionner les projets présentés.

#### → Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

La redéfinition de l'axe qualité permettra de sérier les futures typologies d'intervention, en matière de publics prioritaires et d'innovation pédagogique. L'objectif est encore une fois d'intervenir en additionnalité par rapport au financement forfaitaire au contrat, et d'accompagner les CFA dans la mise en œuvre de leurs projets innovants.

### Les actions du programme

- Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis
- Soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis
- Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

## Programme 313

Autorisations de programme et  
d'engagement

Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

400 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

### \\ Raison d'être du programme

Par ce programme, la Région avait pour objectif d'accompagner tout au long de leur parcours de formation les apprenti.e.s inscrits dans un CFA breton et de soutenir les employeur.euse.s qui les accueillent. Cette volonté se manifestait par le versement d'aides individuelles.

En 2021, la Région poursuivra cette mission dans le cadre du calendrier fixé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réformant la formation par la voie de l'apprentissage :

- en assurant le versement des primes aux employeur.euse.s sur les contrats d'apprentissage conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Le versement des aides individuelles aux apprenti.e.s s'est définitivement achevé fin 2020.

### \\ 2021 en actions

→ Assurer la phase de transition des primes aux employeur.euse.s d'apprenti.e.s

Les contrats d'apprentissage signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 bénéficient d'une nouvelle aide financière versée par l'Etat, qui se substitue aux aides pré-existantes.

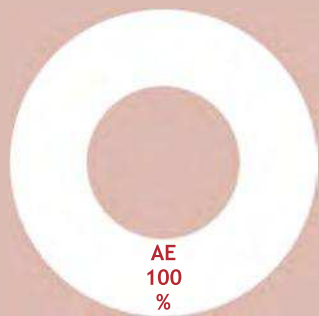
La Région continue, conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, de faire bénéficier aux entreprises ayant conclu un contrat d'apprentissage avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, des aides alors en vigueur, et ce jusqu'au terme du contrat d'apprentissage

### Les actions du programme

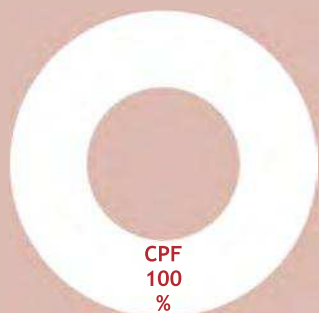
- Inciter les entreprises à accueillir des apprentis
  - ✓ Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis

## Programme 314

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation  
d'engagement de

56 371 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

56 304 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Assurer les formations sanitaires et sociales

### \\ Raison d'être du programme

La compétence relative aux formations sanitaires et sociales recouvre trois axes principaux : la définition de la carte des formations paramédicales et du travail social via l'autorisation d'un nombre de places par formation et par territoire, le financement des écoles et instituts ainsi autorisés, le versement aux étudiants de bourses d'études.

Pour exercer au mieux sa compétence et dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales adopté en 2017, la Région organise une animation de la relation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire social ou médico-social. Par l'intermédiaire de la Commission déléguée du CREFOP, cette animation se traduit par des groupes de travail. Les priorités pour 2021 sont : l'animation du secteur de l'aide à domicile en lien avec le futur projet de loi autonomie ; le redimensionnement de l'offre de formation consécutivement au Ségur de la santé et au plan de relance, l'accompagnement du processus d'universitarisation des formations et l'animation du réseau des établissements de formation.

### \\ 2021 en actions

→ **Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social**

Les projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels.

L'accompagnement financier par la Région sera fortement sollicité en 2021 par le biais des dotations : en effet le Ségur de la santé a mis en lumière des besoins conséquents d'augmentation des capacités de formation à l'échelle nationale. La Région prendra toute sa part à cet effort, notamment sur les formations en soins infirmiers, d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social. Plusieurs autres mesures du Ségur auront un impact sur les budgets des instituts : suppression des concours d'entrée, hausse des indemnités de stage, revalorisation des salaires dans la fonction publique hospitalière.

La thématique de l'aide à domicile continuera à mobiliser les différents acteurs à l'échelle régionale, dans une logique interinstitutionnelle. La démarche Tyss'âge s'articule autour de quatre axes : l'offre de formation, l'information et la communication sur les métiers, l'organisation des structures et la prévention des risques professionnels. La signature d'un contrat d'objectifs viendra formaliser la dynamique enclenchée.

Le processus d'universitarisation des formations paramédicales, de sages-femmes et du travail social prendra en 2021 une nouvelle dimension avec des expérimentations portées par les deux universités disposant d'une composante santé. De nouvelles conventions permettront l'évolution vers un modèle toujours plus intégré, décloisonnant les voies de formation pour offrir aux étudiant-es des parcours plus diversifiés et des droits accrus. Seront concernées les formations en soins infirmiers mais aussi les filières de la maïeutique et de la rééducation.

<b>Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales</b>			
	Paramédical et sages-femmes	Travail social	Total
Nombre de places autorisées à l'entrée en 1 <sup>ère</sup> année	3492	2789	6281

→ **Le versement des bourses d'études**

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région est en augmentation. Parallèlement, de plus en plus d'étudiants demandent un réexamen de leurs droits en raison d'évolutions de leur situation personnelle. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné en 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS et répercute l'évolution annuelle des barèmes. L'instruction de ces dossiers permet de constater une hausse de la précarité des étudiants traduite par un nombre de dossiers en augmentation et des montants moyens supérieurs. Les données consolidées de l'année 2020 des bourses d'étude feront comme chaque année l'objet d'un rapport en commission permanente. Cette dynamique sera suivie avec attention dans un contexte de crise économique et sociale.

	<b>Nombre de bourses d'étude</b>		
	2018	2019	2020
Nombre de demandes	2448	2613	2687
Nombre de bourses accordées	2271	2338	Environ 2500

→ **Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes**

Pour faire face à la difficulté de recrutement en masseurs-kinésithérapeutes des établissements hospitaliers et médico-sociaux, la Région finance un dispositif d'incitation à destination des étudiants : ils obtiennent la gratuité de leurs études en contrepartie d'un engagement de trois ans à travailler comme salariés à l'issue de leur diplôme avec un établissement. Depuis 2013, 183 contrats ont été signés et 87 sont en cours d'exécution.

---

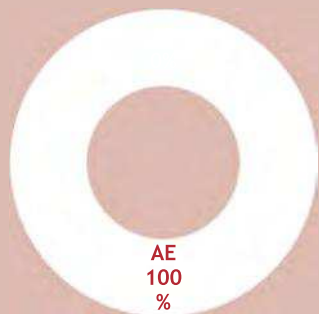
## **Les actions du programme**

- **Financement des formations paramédicales et sociales**
  - **Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales**
  - **Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes**
-

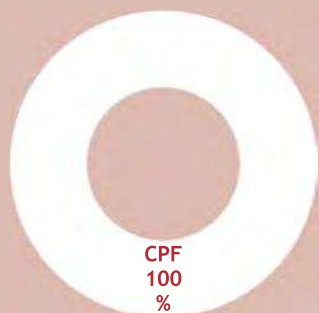


## Programme 315

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation  
d'engagement de

14 135 000€

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

11 676 000€

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

### \\ Raison d'être du programme

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent l'une des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation, des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation.

Ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE).

Le dispositif QUALIF Emploi individuel contribue à la réalisation du Pacte régional d'investissement dans les compétences et peut s'adapter pour répondre à des besoins dans le cadre des plans de relance et des mesures en faveur des jeunes.

La Région intervient également dans le cadre de l'accompagnement des salarié.e.s licencié.e.s économiques notamment par le biais de QUALIF Emploi individuel permettant un financement complémentaire pour l'acquisition d'une qualification.

Pour renforcer la fluidité des parcours, tel que prévu par le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région propose de poursuivre l'élargissement de l'aide à l'accompagnement à la qualification.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salarié.e.s ou chef.fe.s des petites ou moyennes entreprises, permettant d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

### \\ 2021 en actions

→ **Adaptation des dispositifs individuels pour faciliter l'accès à la certification**

La Région va poursuivre son action incitative, initiée en 2018, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles engagent une formation facilitant leur retour à l'emploi. En 2020, cette mesure a concerné 12% des personnes bénéficiaires d'un QUALIF Emploi individuel.

Dans le cadre du plan de relance, cette aide est adaptée afin d'apporter une réponse à des besoins de formations nécessaires à des recrutements d'entreprise à l'unité ou pour quelques personnes. Ceci est complémentaire au dispositif « action territoriale QUALIF Emploi », qui permet déjà des réponses pour des groupes de stagiaires.

En complément, dans le cadre du plan de mesures en faveur des jeunes, l'aide régionale sera adaptée en 2021 afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins de ce public en proposant des parcours de renforcement de compétences aux jeunes déjà qualifié.e.s mais inscrit.e.s durablement sur le marché du travail.

Dorénavant, chaque personne, dont les personnes en recherche d'emploi peut utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer une partie de son projet de formation. L'offre de formation est accessible depuis la nouvelle application nationale « moncompteformation ». La complémentarité avec les aides individuelles de la Région (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE), qui n'a pu être réalisée en 2020 en raison de la crise sanitaire, sera recherchée, via un abondement financier du Compte personnel de formation, afin de sécuriser les parcours des personnes.

→ Favoriser l'accès à la qualification

En 2019, la Région a créé une aide individuelle pour favoriser l'accompagnement à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels et prévue à l'issue des actions de formation de la gamme PREPA. Le contrat est tripartite, entre la personne, le professionnel et le formateur de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un accompagnement du stagiaire afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

En 2020, cet accompagnement a été proposé aux publics visés dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences, et notamment les bénéficiaires du RSA. Cette mesure a aussi été adaptée pendant la crise sanitaire de 2020 afin d'être proposée aux stagiaires pour terminer un parcours de PREPA ou de QUALIF Emploi n'ayant pu être réalisé complètement au vu des conditions.

En 2021, l'accompagnement sera élargi aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et aux familles monoparentales.

→ Contribuer à la formation des actifs

L'objectif est de favoriser la formation au sein des très petites entreprises notamment des secteurs économiques de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat.

Les actions de formation menées dans ce cadre ciblent près de 13 000 personnes et sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chefs d'entreprises ou salariés et aux personnes en recherche d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place par les autres politiques publiques de la Région.

La Région Bretagne propose également un soutien aux actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), aux formations mises en œuvre par le CNAM en Bretagne enfin aux formations des salariés en transition professionnelle financées par « Transition pro Bretagne ».

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année)	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision	2021 Prévision
QUALIF EMPLOI INDIVIDUEL	2 681	2 285	2 190	2 443	1 900	2 400
QUALIF VAE	354	347	365	295	200	300
Accompagnement à la Qualification (aide aux organismes de formation)	-	-	-	504	1 520	1 600

---

## Les actions du programme

→ Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification

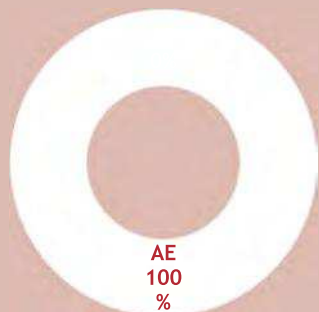
- ✓ Participer au financement de projets individuels de formation longue
- ✓ Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience
- ✓ Aide à l'accompagnement

→ Favoriser le renforcement des compétences

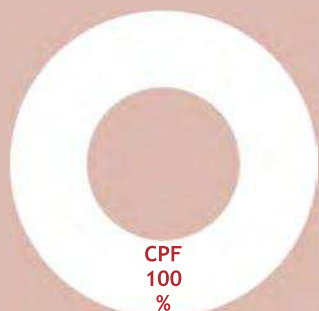
- ✓ Contribuer à la formation des actifs
-

## Programme 316

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation  
d'engagement de

118 894 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

94 932 500 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

### \\ Raison d'être du programme

Au regard de sa compétence en matière de formation professionnelle continue des personnes en recherche d'emploi, la Région propose une offre de formation pour répondre aux besoins en compétences de chaque breton et bretonne en lien avec les besoins en compétences des secteurs économiques du territoire.

Afin d'offrir des parcours de formation plus lisible et plus souple, l'offre de formation de la Région est structurée autour de deux gammes : **PREPA** pour accompagner les publics vers une formation qualifiante ou directement vers l'emploi et **QUALIF Emploi** pour obtenir une qualification afin d'accéder à un métier ou d'évoluer dans sa vie professionnelle.

Proposée sur l'ensemble du territoire pour plus de proximité, cette offre de formation est construite à partir de l'analyse des besoins en compétences établie en concertation avec les représentants économiques et les partenaires de l'emploi et de la formation.

Le Pacte breton d'investissement dans les compétences vient amplifier cette offre de formation et impulse une dynamique d'expérimentations et d'innovations. En 2021, le plan de relance notamment permet également d'augmenter le nombre de places de formation et notamment pour les jeunes.

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, les prestataires de formation s'organisent pour proposer leur formation en partie à distance et respecter ainsi le protocole sanitaire national. Néanmoins, les projections sur les entrées en formation demeurent théoriques et pourront être fortement impactées.

### \\ 2021 en actions

#### → PREPA : aller vers les publics pour faire découvrir les métiers

Basé sur la découverte des métiers et l'élaboration d'un projet professionnel les trois déclinaisons de la gamme PREPA s'adressent principalement à des personnes en recherche d'emploi, avec une priorité aux jeunes et aux personnes peu qualifiées pour leur proposer un parcours « sur mesure ».

**PREPA Projet** s'adresse à un large public souhaitant découvrir des métiers, élargir leur choix professionnel et construire leur projet : 4 000 parcours seront proposés en 2021. L'animation locale des « ateliers sectoriels » de PREPA Projet sera renforcée pour une meilleure synergie avec les acteurs et les besoins des territoires.

**PREPA Avenir** s'adresse à des personnes peu qualifiées. Elle leur propose d'engager une dynamique de parcours dans un cadre collectif et de valoriser leurs compétences. 4 200 parcours seront proposés en 2021, avec des pédagogies adaptées aux jeunes, aux adultes en reconversion et aux personnes ne maîtrisant pas le français.

Des sessions spécifiques supplémentaires, notamment dans le cadre du plan de relance, pourront être financées pour répondre à des besoins identifiés localement (besoin pour un secteur d'activité ou pour un métier particulier, adaptation des contenus de formation à un certain type de public...)

**PREPA Clés** s'adresse aux personnes en recherche d'emploi souhaitant renforcer leurs compétences dans le cadre de parcours type (savoirs de base, socle numérique, accès à la certification CléA, ...) : 7 800 parcours seront proposés en 2021

Disponible sur plus de 30 sites en Bretagne, PREPA Clés est un dispositif adapté pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme. A ce titre, il s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Breizh COP en faveur d'une meilleure inclusion numérique des personnes les plus fragiles.

Indicateur	DRIP 2018	PREPA 2019	PREPA 2020 (estimation)	PREPA 2021 (inclus Pacte)
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Projet	2 399	3 742	3 500	4 000
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Avenir	3 743	3 860	3 350	4 000
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Clés	5 880	6 062	4 000	8 000

→ **Proposer des formations aux personnes sous main de justice**

Mis en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, environ 600 parcours de formation sont proposés pour découvrir des métiers, acquérir un socle de compétences, obtenir une qualification et préparer la fin de détention. Un bilan et une nouvelle évaluation des besoins seront faits, en lien avec la direction interrégionale des services pénitenciers, afin de renouveler l'offre de formation dans le cadre d'une nouvelle consultation prévue fin 2021.

Des projets innovants et des expérimentations se poursuivent, notamment sur l'attractivité des formations (réparateur de smartphone, formation en cuisine) ainsi que le dispositif de « bourse » à destination des peu qualifiés pour les inciter à engager un parcours de formation.

→ **Renforcer l'offre QUALIF Emploi**

Le programme des formations collectives, *QUALIF Emploi programme 2019-21* propose plus de 200 formations dans 13 secteurs d'activité. Depuis septembre 2019, 10 450 stagiaires ont bénéficié d'une formation de ce programme.

Dans la poursuite des orientations du Pacte régional d'investissement dans les compétences, les formations de *QUALIF Emploi programme* peuvent être adaptées, notamment pour proposer :

- des parcours ajustés aux publics les plus éloignés, avec des modules préparatoires ou complémentaire,
- des parcours « mixtes », c'est-à-dire qui combinent *QUALIF Emploi* et une suite en contrat d'apprentissage,
- des sessions spécifiques, avec des contenus adaptés afin de mieux répondre aux besoins en recrutement des entreprises d'un territoire (l'entreprise est alors associée à la formation par l'organisme de formation, depuis l'entrée en formation du stagiaire jusqu'à son accès à l'emploi)

Une animation sectorielle des formations est également mise en œuvre par la Région Bretagne, pour accompagner les organismes de formation à déployer une relation renforcée avec les employeurs et les acteurs économiques des territoires.

Dans le cadre du plan de relance, en 2021, cette démarche sectorielle sera renforcée en direction de plusieurs secteurs.

Indicateur	2018	2019	2020 (estimation)	2021 (inclus Pacte)
Nombre de stagiaires entrés en QUALIF Emploi programme (inclus formation à distance 2020 et 21)	7 562	8066	7 600	8 500

→ **Adapter les formations, développer la qualité et innover**

Avec la signature du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région s'est engagée à rénover les cadres de la formation professionnelle continue, en aidant les acteurs de la formation à innover ou à développer de nouvelles pratiques. En 2021, deux axes seront particulièrement soutenus :

- Le soutien aux projets portés par les branches professionnelles et les partenaires emploi d'un secteur, visant à faciliter l'accompagnement de parcours « sans couture », impliquant des organismes de formation de PREPA et QUALIF Emploi et des entreprises ou leurs représentants : les projets tels que « BatiJob » porté par la FRB Bretagne, « L'industrie recrute en Bretagne » porté par l'UIMM Bretagne ou encore « l'accompagnement du salariat agricole » porté par l'ANEFA Bretagne.
- Le soutien aux projets de digitalisation des formations : afin d'accompagner les organismes de formation à définir leur « stratégie digitale » et à développer la mixité des apprentissages (formation à distance et digitalisation des formations en présentiel). Un appel à projet sera lancé début 2021 afin de structurer une offre d'accompagnement à destination des organismes de formation bretons travaillant avec les publics demandeurs d'emploi.

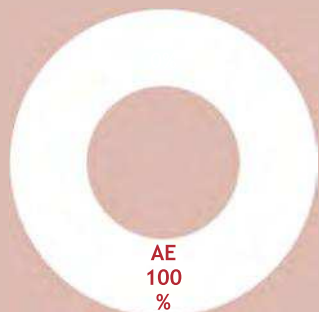
**Les actions du programme**

- **Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi**
- **Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires**
- **Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique**

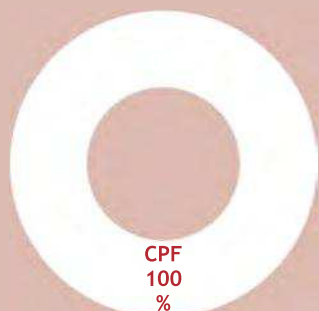


## Programme 317

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation  
d'engagement de

67 534 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

61 696 000€

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

# Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Il est donc complémentaire aux programmes 315 «Faciliter les projets individuels de formation et de qualification », 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales » et 319 « Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation ».

Une aide financière est proposée aux personnes depuis le 1er janvier 2019. Elle constitue une évolution structurelle importante dans l'accompagnement des projets de formation des stagiaires. Pour certains publics, personnes en Centre de rééducation professionnelle et personnes détenues sous-main de justice, la rémunération prévue dans le cadre du code du travail est maintenue.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences renforce le déploiement de cette aide aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

## \\ 2021 en actions

### → Stabiliser l'aide financière

L'aide financière de la Région est déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport/hébergement, selon la distance domicile/lieu de formation, et d'un forfait restauration.

Afin d'en faciliter sa lisibilité et son accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. Il permet aux personnes de calculer le montant prévisionnel de l'aide et le nombre de versement avant l'entrée en formation. Le système de gestion de cette aide s'appuie sur une relation directe avec les stagiaires depuis le Portail des aides de la Région.

En 2020, près de 9 000 aides financières ont été attribuées à part égale entre les gammes PREPA et QUALIF. Des ajustements ont eu lieu en 2020 afin de mieux répondre à certaines situations de stagiaires (jeunes isolés, changement de situation). La gestion de cette aide a été adaptée au contexte de crise en maintenant des versements alors que les formations se déroulaient à distance ou en mode dégradé et en poursuivant les versements en cas de prolongation des formations lors de la reprise.

Pour 2021, il s'agira de stabiliser les process de gestion de cette aide afin de répondre à la volumétrie des entrées attendues dans le cadre du Pacte d'investissement dans les compétences. Il conviendra aussi d'avoir une réflexion autour d'évolutions à apporter à cette aide, concernant le montant de certaines tranches, dans le cadre du Plan de relance jeunes.

### ▶ Réussir le défi de l'inclusion numérique

La gestion de cette aide régionale est 100% dématérialisée via le Portail des aides. Elle peut constituer un support pédagogique pour certains organismes auprès des publics les plus éloignés de cet usage.



→ **Dispositions pour la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale**

Le système de rémunération de stagiaires de la formation professionnelle, défini selon le code du travail, est maintenu pour deux dispositifs : les personnes en formation dans les centres de réadaptation professionnelle (CRP) ainsi que les personnes sous-main de justice en formation.

Pour l'ensemble des stagiaires bénéficiaires de l'aide financière régionale et pour ceux ayant conservé la rémunération prévue dans le cadre du code du travail, la couverture sociale couvrant les quatre risques est assurée : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales et accident du travail.

→ **Autres aides aux stagiaires**

Une subvention à l'AFPA permet une aide à l'hébergement des stagiaires en formation ainsi qu'aux demandeurs d'emploi au regard d'un accord avec Pôle emploi.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année)	2019 Réalisation	2020 Prévision	2021 Prévision
Aide financière régionale	9 483	9 000	10 000
De la rémunération du code du travail :			
- Personnes en CRP	1 090	1 120	1 150
- Personnes détenues sous-main de justice)	469	470	470

---

**Les actions du programme**

→ **Verser une aide régionale aux stagiaires**

- ✓ Aide financière régionale
- ✓ Cotisations sociales

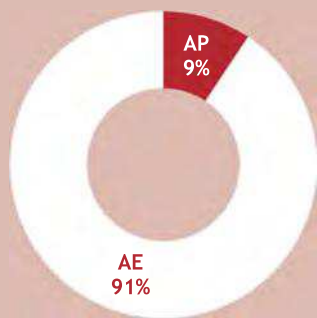
→ **Rémunérer les publics spécifiques**

→ **Autres aides aux stagiaires**

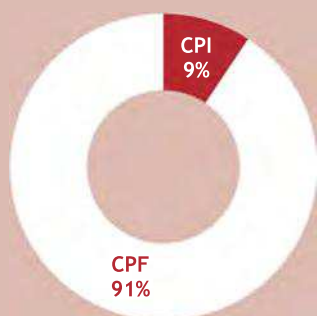
---

## Programme 318

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

**760 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

**7 394 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**760 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**7 394 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer les langues de Bretagne

### \\ Raison d'être du programme

L'enquête sociolinguistique menée par le Conseil régional en 2018 a confirmé les très fortes attentes de la population bretonne en matière de promotion et de développement de la langue bretonne : le désir de langue bretonne pour soi ou ses enfants s'établit à 33%, l'adhésion à plus de breton dans l'espace public rencontre entre 55% et 73% d'approbation selon les thématiques. L'enquête a également confirmé la grande fragilité de la pratique de la langue, avec 5,5% de locuteur·rice·s - dont l'âge moyen est de 70 ans - dans la population de la Bretagne historique. L'enseignement est désormais le premier moyen de transmission de la langue : 90% des 15-24 ans et 53% des 25-39 ans ont appris le breton à l'école. Le taux de locuteur·rice·s parmi les 15-24 ans est trois fois supérieur à celui des 25-39 ans. Ces données confortent les stratégies de revitalisation de la langue bretonne menées par la Région depuis 2004 et tout particulièrement depuis l'adoption de la politique linguistique en 2012, adaptée en 2018 : son soutien à la transmission de la langue bretonne tout au long de la vie, en particulier à l'école, conforte la dynamique de réappropriation de la langue et les attentes de la population ; son soutien au développement continu de la présence du breton dans la vie de tous les jours favorise son usage social courant et répond également aux attentes fortes des Breton·ne·s.

La Conférence territoriale de la langue bretonne (CTLB), issue des grandes orientations de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne adoptées lors de la session des 13 et 14 décembre 2018, n'a pu se réunir comme prévu en 2020 du fait du confinement. Cette instance chargée de la mise en cohérence des politiques publiques, avec la volonté de co-construire un plan de développement de la langue sur tout le territoire, sera à nouveau réunie en 2021 dès que la situation sanitaire le permettra.

Dans le cadre de la politique volontariste de la collectivité régionale en faveur du développement du gallo, il s'agira de poursuivre le soutien aux structures engagées depuis plusieurs années dans la réappropriation de la langue par les Breton·ne·s et soutenir les projets innovants de valorisation du gallo.

### \\ 2021 en actions

#### → Soutien à la transmission de la langue bretonne

La Région poursuivra son soutien aux principaux partenaires de la communauté éducative en langue bretonne. Le soutien qu'elle apporte au réseau Diwan pour la promotion de la langue bretonne sera notamment amplifié, le fonctionnement de la fédération des parents d'élèves de l'enseignement bilingue public Div Yezh et les actions menées en faveur du bilinguisme par le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) continueront à être soutenus. Les aides régionales à la formation initiale ou professionnelle des enseignant·e·s bilingues participeront, en cohérence avec les politiques de formation de l'Etat, du CAEC et de Diwan, à la croissance de la ressource humaine nécessaire au développement des sites bilingues. La nouvelle structuration de Ti-embann ar skolioù (TES), en charge de la production et de la diffusion du matériel pédagogique en breton pour l'ensemble des filières, sera pleinement mise en œuvre en 2021, conformément aux dispositions de la convention Etat-Région-Canopé signée en avril 2020.

La Région poursuivra le renforcement de son aide à la structuration et au développement de la formation professionnelle des adultes en stages 6 et 3 mois, dans la continuité de l'opération menée en 2019, ayant permis d'affecter des places au titre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) : en plus des places de stages classiques, dont le nombre évoluera à la hausse, 42 places supplémentaires, soit 92 au total, seront affectées au titre du PIC au profit des demandeur·se·s d'emploi éligibles, contribuant au renouvellement du nombre de locuteur·rice·s, à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue, au retour à l'emploi durable de publics en difficultés.

En matière d'accompagnement du développement de l'accueil de la petite enfance en langue bretonne et compte tenu des évolutions structurelles de ce secteur, la Région maintiendra son soutien direct à la formation de professionnel-le-s bilingues, compte tenu des besoins croissants.

### → Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

La Région amplifiera son accompagnement du fonctionnement et des activités de l'EPCC Office public de la langue bretonne (OPLB), compte tenu notamment de la montée en puissance de sa politique en faveur du développement de la présence du breton dans le domaine du numérique ainsi que du transfert, par les deux fédérations associatives concernées, de leurs missions relatives à l'élargissement territorial de l'offre d'accueil en langue bretonne de la petite enfance. L'OPLB, financé par la Région, l'Etat, la Région Pays-de-Loire et les cinq départements de la Bretagne historique, est l'opérateur principal de l'aménagement linguistique de la Bretagne, tant en ce qui concerne la structuration et le développement de l'offre d'enseignement sur tout le territoire que la mise en place de politiques publiques et privées favorisant l'usage social quotidien de la langue. Il est d'autre part l'instance de référence pour l'équipement de la langue bretonne et le renforcement de la qualité de la langue dans tous les secteurs.

La réflexion sur les modalités du soutien régional aux Ententes de pays n'ayant pu se tenir avec les intéressées en 2020 du fait de la situation sanitaire, elle sera relancée en 2021, dans une optique de développement de l'usage de la langue bretonne dans tous les territoires couverts. En matière de politique dédiée à la jeunesse, la possibilité d'une aide à la formation à la langue des professionnels de l'animation sera par ailleurs étudiée.

Concernant la présence de la langue bretonne dans l'audiovisuel, le chantier transversal avec la politique culturelle, initialement prévu en 2020, sera mené dès que la situation le permettra, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème audiovisuel breton. Il s'agira d'identifier les forces et faiblesses de l'offre actuelle à partir d'une lecture commune de l'existant, de définir une offre et une gouvernance cibles et en déduire les adaptations nécessaires du côté des acteurs privés comme de la puissance publique.

Enfin, la Région poursuivra son accompagnement des acteurs de la création culturelle en langue bretonne. L'édition en breton a en effet été fortement impactée par la crise en 2020 : alors qu'elle a poursuivi ses efforts de diversification de ses contenus, elle souffre de difficultés dans la diffusion des œuvres. Enfin le théâtre professionnel en langue bretonne, très vivement impacté par les conséquences de la crise sanitaire, continuera à être soutenu par la Région dans son fonctionnement et ses activités d'initiation dans les écoles bilingues.

### → Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue gallo

La Région poursuit en 2021 sa politique en faveur du développement de la langue gallo notamment par son soutien aux associations qui œuvrent à l'enrichissement et à la diffusion de la langue.

Dans le champ scolaire, elle renforcera son accompagnement aux structures qui contribuent à l'apprentissage de la langue gallo par des actions de sensibilisation et la mise en place de parcours d'initiation au gallo.

Par ailleurs, la Région apportera son soutien aux structures associatives dont les initiatives visent à développer la vitalité de la langue dans le quotidien des Breton-ne-s. Ainsi, la Région contribuera à faire émerger des projets innovants notamment dans le domaine des médias et de la création littéraire et artistique. C'est dans ce cadre que la Région renouvellera en 2021 son appel à projets de création de productions musicales chantées en gallo.

Enfin, la Région poursuivra son soutien à l'Institut de la Langue Gallo pour développer l'offre d'enseignement-formation de et en gallo, ainsi que les actions visant à valoriser la présence et l'utilisation du gallo dans la vie sociale par la promotion et l'animation de la charte "Du galo, dam yan, dam vèr".

---

## Les actions du programme

### → Transmettre la langue bretonne

- ✓ Développer l'enseignement bilingue initial
- ✓ Développer la formation pour adultes
- ✓ Favoriser la transmission familiale

### → Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

- ✓ Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- ✓ Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
- ✓ Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
- ✓ Développer l'édition
- ✓ Encourager les pratiques culturelles

### → Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallo

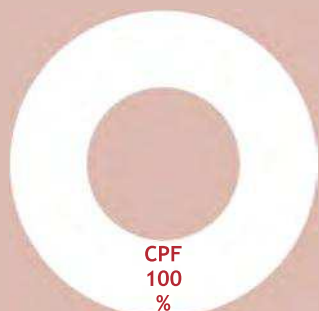
- ✓ Aider au développement de la connaissance de la langue
  - ✓ Développer la transmission de la langue gallo
  - ✓ Développer la présence du gallo dans la société
-

## Programme 319

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation  
d'engagement de

9 145 000€

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

8 916 000€

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme a été créé dans le cadre du précédent Budget primitif afin de mettre en exergue les dynamiques territoriales emploi-formation initiées sur les territoires et notamment au sein des Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF). Ces instances, coprésidées par l'Etat et la Région, sont au nombre de 14 et couvrent l'ensemble du territoire permettant d'assurer une cohérence des actions dans les domaines de l'emploi et de la formation, et de favoriser leur déclinaison localement, au plus près des personnes en recherche d'emploi et des entreprises.

En complément des gammes PREPA et QUALIF Emploi, la Région soutient les actions territoriales en réponse aux besoins de recrutement des entreprises ou permettant une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes.

L'ancrage territorial et la diversité des partenariats sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics du territoire. La majorité des personnes ciblées sont celles qui sont les plus fragiles et éloignées de l'emploi, parfois depuis de nombreuses années.

C'est aussi à destination de ces publics que la Région soutient les initiatives locales dédiées à l'inclusion telle que la mobilité, l'accès au numérique, la diversification des modalités de recrutement par les entreprises...

Une attention prioritaire est portée par la Région en faveur des jeunes pas ou peu qualifié.e.s, grâce à son soutien au réseau des Missions locales. Le plan de relance concernera particulièrement ces publics à travers le renforcement des dispositifs de formation et le déploiement de nouvelles mesures concertées avec les Missions locales et les acteurs locaux concernés.

### \\ 2021 en actions

→ **Soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux**

La Région soutient les expérimentations conduites ponctuellement sur les territoires, portées par des structures du service public de l'emploi, collectivités territoriales, associations, entreprises et/ou organismes de formation, lorsqu'elles conduisent, via la formation, à retrouver le chemin de l'emploi et/ou une qualification adaptée à l'évolution du marché du travail.

Ainsi, les initiatives prises localement pour créer une offre de formation à destination d'un public très éloigné de l'emploi, peuvent être soutenues de manière réactive, après construction du projet avec les partenaires concernés; il s'agit des « actions territoriales PREPA Avenir ».

Lorsqu'elles conduisent à la qualification, les « actions territoriales QUALIF Emploi » permettent, au-delà du retour à l'emploi des personnes, de répondre aux besoins émergents sur le marché du travail et donc aux impératifs de recrutement des entreprises.

#### ▶▶ Actions favorisant l'inclusion numérique

Plusieurs actions territoriales de formations favorisant la découverte de la filière numérique et l'inclusion numérique seront soutenues au bénéfice de personnes éloignées de l'emploi.



En lien avec les objectifs fixés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région accompagnera les démarches impliquant les territoires et les entreprises. Elle soutiendra ainsi, notamment dans le cadre d'appels à projets dédiés :

- Des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées ;
- Des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi.

Dans le contexte économique actuel lié à la crise sanitaire, l'ensemble de ces actions permet une adaptation rapide aux nouveaux besoins émergents.

**▶▶ Actions en faveur de la cohésion des territoires**

Les actions qui permettront de rapprocher les entreprises de l'offre de formation des territoires, avec l'objectif de favoriser l'attractivité des formations et l'insertion durable des demandeurs d'emploi, seront soutenues.

→ **Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles**

La Région poursuit en 2021 son soutien aux Missions locales facilitant l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Cet appui permet ainsi de renforcer le repérage des jeunes qui n'ont recours à aucun service pour permettre leur insertion, de développer des outils de mobilisation de ces publics fragiles en particulier ceux domiciliés en zones de revitalisation rurale et dans les quartiers prioritaires des politiques de la Ville.

Les Missions locales développent une expertise d'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Dans cette dynamique, elles sont appelées à renforcer en 2021 leur accompagnement à la qualification.

En 2021, la Région poursuivra la généralisation de cet accompagnement pour l'ensemble des publics prioritaires identifiés dans le cadre du Pacte.

→ **Soutenir des actions conduites en amont de la formation**

La situation du marché de l'emploi s'est fortement dégradée en raison de la crise sanitaire. Certaines personnes, déjà très éloignées de l'emploi, risquent de rencontrer des difficultés croissantes. Elles doivent être accompagnées et aidées pour que tous les freins préalables à une reprise d'activité soient levés. Il peut s'agir de difficultés liées à l'équipement numérique, à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement... Des initiatives telles que celles engagées en 2020 pourront être accompagnées en ce sens tout au long de l'année 2021.

La Région souhaite également renforcer son soutien aux dynamiques locales pour informer et sensibiliser les personnes en recherche d'emploi par exemple à l'existence de nouveaux métiers et/ou de métiers en tension, sur lesquels leurs aptitudes et compétences pourraient être mises à profit, après une formation adaptée.

Ces initiatives doivent aussi permettre de limiter le « non recours » et conduire à ce qu'aucun public ne reste sans information et accompagnement pour trouver ou reprendre un emploi.

## Les actions du programme

→ **Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire**

- ✓ Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté
- ✓ Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales

→ **Accompagner l'accès à la qualification**

- ✓ Soutenir les structures d'accompagnement des publics

→ **Soutenir les initiatives territoriales**

- ✓ Soutenir les actions de formation
- ✓ Soutenir les actions d'animation emploi formation
- ✓ Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi
- ✓ Faciliter l'information et la communication territoriale

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0301	P.0301-111 : Programme d'activités du GREF		903 000
	P.0301-112 : Trajectoires d'insertion		161 000
	P.0301-121 : Etudes emploi-formation		250 000
	P.0301-200 : Animation , professionnalisation et ingénierie		171 000
	P.0301-310 : Soutien aux réseaux régionaux du SPRO-EP		280 000
	P.0301-311 : Appui aux structures ressources à vocation régionale du SPRO-EP		200 000
	P.0301-321 : Développer la professionnalisation et l'ingénierie		
	P.0301-322 : EARLALL		
	P.0301-330 : Plateforme numérique SPRO		470 000
	P.0301-341 : Actions locales et régionales d'information sur les métiers		120 000
	P.0301-342 : Salons post bac		165 000
	P.0301-343 : Olympiades des métiers		10 000
	P.0301-350 : Production et diffusion des ressources d'information sur les métiers et les formations		430 000
	P.0301-360 : Supports, outils et campagne de communication dans le cadre du SPRO		300 000
	P.0301-400 : Accompagnement des Campus des métiers et des qualifications (CMQ)		1 400 000
	P.0301-401 : Fonctionnement des missions locales et I Milo		
	P.0301-402 : CAQ		
	P.0301-403 : Fonds d'aide aux jeunes		
	<b>Total P.0301</b>		
P.0302	P.0302-11 : Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens		1 988 000
	P.0302-12 : Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons		130 000
	P.0302-13 : Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	100 000	100 000
	P.0302-21 : Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région		100 000
	P.0302-22 : Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international		1 175 000
	P.0302-23 : Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation		25 000
	P.0302-24 : Informer les jeunes bretons		25 000
	P.0302-31 : Pass ressources pédagogiques	5 500 000	450 000
	P.0302-32 : Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels		1 125 000
<b>Total P.0302</b>		<b>5 600 000</b>	<b>5 118 000</b>
P.0303	P.0303-11 : Construire de nouveaux lycées		-
	P.0303-12 : Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	51 200 000	
	P.0303-21 : Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	14 900 000	405 000
	P.0303-22 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine	6 350 000	555 000
	P.0303-23 : Adapter les locaux aux exigences sanitaires	5 000 000	120 000
	P.0303-31 : Adapter les locaux aux usages	38 400 000	
	P.0303-32 : Adapter les capacités d'hébergement	12 400 000	
	P.0303-33 : Adapter les locaux aux évolutions démographiques		-
	P.0303-41 : Assurer le maintien des sites	44 900 000	1 990 000
P.0303-42 : Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière	8 850 000	2 070 000	
<b>Total P.0303</b>		<b>182 000 000</b>	<b>5 140 000</b>
P.0304	P.0304-11 : Soutien aux travaux d'amélioration du cadre bâti des lycées privés par la mise en œuvre du PPI	18 070 000	220 000
<b>Total P.0304</b>		<b>18 070 000</b>	<b>220 000</b>
P.0306	P.0306-11 : Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules	1 560 000	
	P.0306-12 : Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	3 400 000	
	P.0306-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 700 000	
	P.0306-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations	300 000	
<b>Total P.0306</b>		<b>8 960 000</b>	
P.0307	P.0307-11 : Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	600 000	
	P.0307-12 : Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	100 000	
	P.0307-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	2 950 000	
	P.0307-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique	100 000	
	P.0307-23 : Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	350 000	
<b>Total P.0307</b>		<b>4 100 000</b>	

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2021

		AP	AE
<b>Total P.0308</b>		<b>7 360 000</b>	<b>2 410 000</b>
<b>P.0309</b>	P.0309-11 : Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission		690 000
	P.0309-21 : Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique		29 600 000
	P.0309-22 : Acquitter le montant des primes des contrats « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile »		62 000
	P.0309-23 : Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles		150 000
	P.0309-24 : Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques		
	P.0309-25 : Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE		189 000
	P.0309-31 : Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires		
	P.0309-32 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs		1 950 000
<b>Total P.0309</b>			<b>32 641 000</b>
<b>P.0310</b>	P.0310-111 : Forfait d'externat		22 100 000
	P.0310-112 : Fonctionnement matériel		18 200 000
	P.0310-12 : Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles		185 000
	P.0310-13 : Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques		
	P.0310-21 : Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires		
	P.0310-22 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs		755 000
<b>Total P.0310</b>			<b>41 240 000</b>
<b>P.0311</b>	P.0311-11 : Une recherche bretonne active dans un concert mondial	4 200 000	12 610 000
	P.0311-12 : Rayonner et attirer	7 300 000	1 000 000
	P.0311-21 : Créer les conditions de la réussite	200 000	490 000
	P.0311-22 : Cultiver une envie	350 000	910 000
	P.0311-23 : Une recherche ancrée dans le territoire régional		20 000
	P.0311-24 : Communiquer et informer		50 000
	P.0311-31 : Permettre le déploiement du c@mpus numérique	850 000	
	P.0311-32 : Favoriser les applications et pratiques numériques		200 000
<b>Total P.0311</b>		<b>12 900 000</b>	<b>15 280 000</b>
<b>P.0312</b>	P.0312-11 : Mettre en oeuvre la carte des formations par apprentissage		
	P.0312-12 : Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis		6 280 000
	P.0312-13 : Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	7 690 000	
	P.0312-21 : Mettre en oeuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage (BQA)		
	P.0312-22 : Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage		
	P.0312-23 : Valoriser les métiers et les formations pour garantir un accès à l'apprentissage pour tous		
<b>Total P.0312</b>		<b>7 690 000</b>	<b>6 280 000</b>
<b>P.0313</b>	P.0313-110 : Aide régionale au recrutement d'apprentis		
	P.0313-120 : Autres aides aux employeurs d'apprentis		
	P.0313-121 : Soutien aux entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis (ICF)		
	P.0313-122 : Soutien aux entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis		
	P.0313-130 : Favoriser l'assiduité des jeunes aux centres de formation d'apprentis		
	P.0313-140 : Développer la mixité dans les métiers		
	P.0313-150 : Soutenir l'insertion durable en emploi des apprentis		
	P.0313-210 : Aide au 1er équipement des apprentis		
	P.0313-220 : Dispositif ARGOAT		
	P.0313-230 : Publication		
	P.0313-240 : AE non affectés		
<b>Total P.0313</b>			
<b>P.0314</b>	P.0314-130 : Actions de communication		
	P.0314-210 : Financement des formations paramédicales		37 940 000
	P.0314-221 : Réalisation d'études d'analyse des besoins en investissement		
	P.0314-222 : Participation aux investissements immobiliers des établissements		
	P.0314-223 : Maîtrise d'ouvrage de la construction de nouveaux instituts de formation		
	P.0314-310 : Financement des formations sociales		10 886 000
	P.0314-411 : Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales		6 620 000
	P.0314-412 : Aides aux étudiants des formations sociales		
	P.0314-413 : Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes		925 000
	P.0314-421 : Financement des formations paramédicales Post-VAE		
	P.0314-422 : Financement des formations sociales Post-VAE		
<b>Total P.0314</b>			<b>56 371 000</b>

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2021

		AP	AE
<b>P.0315</b>	P.0315-111 : Qualif emploi individuel		9 755 000
	P.0315-121 : Programme d'actions VAE		30 000
	P.0315-122 : Qualif VAE		300 000
	P.0315-130 : Aide à l'accompagnement		1 700 000
	P.0315-210 : Chèque Force		
	P.0315-231 : Actions régionales de formation		2 350 000
	P.0315-232 : Aide à domicile		
	P.0315-310 : Chèque reconversion		
<b>Total P.0315</b>			<b>14 135 000</b>
<b>P.0316</b>	P.0316-11 : Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi		24 385 000
	P.0316-12 : Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi		550 000
	P.0316-13 : Formation des personnes sous main de justice		1 274 000
	P.0316-21 : Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi		89 285 000
	P.0316-22 : Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité		1 100 000
	P.0316-31 : Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité		1 900 000
	P.0316-32 : Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation		400 000
	P.0316-33x : Accompagner les parcours des stagiaires		
<b>Total P.0316</b>			<b>118 894 000</b>
<b>P.0317</b>	P.0317-12 : Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet		
	P.0317-13 : Aide financière		60 084 000
	P.0317-20 : Aide à la restauration pour les stagiaires en formation		
	P.0317-21 : Rémunération publics spécifiques		6 450 000
P.0317-30 : Autres aides aux stagiaires		1 000 000	
<b>Total P.0317</b>			<b>67 534 000</b>
<b>P.0318</b>	P.0318-11 : Développer l'enseignement bilingue initial		2 103 000
	P.0318-12 : Développer la formation pour adultes		1 768 000
	P.0318-13 : Favoriser la transmission familiale		74 000
	P.0318-21 : Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques		1 139 000
	P.0318-22 : Assurer une présence territoriale de la langue bretonne		472 000
	P.0318-23 : Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	710 000	930 000
	P.0318-24 : Développer l'édition	50 000	228 000
	P.0318-25 : Encourager les pratiques culturelles		230 000
P.0318-30 : Soutenir le développement du gallo		450 000	
<b>Total P.0318</b>		<b>760 000</b>	<b>7 394 000</b>
<b>P.0319</b>	P.0319-11 : Soutenir les missions locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté		2 536 000
	P.0319-12 : Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les missions locales		250 000
	P.0319-21 : Soutenir les structures d'accompagnement des publics		400 000
	P.0319-31 : Soutenir les actions de formation		4 000 000
	P.0319-32 : Soutenir les actions d'animation emploi formation		1 500 000
	P.0319-33 : Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et l'emploi		400 000
P.0319-34 : Faciliter l'information et la communication territoriale		59 000	
<b>Total P.0319</b>			<b>9 145 000</b>